

AUJOURD'HUI



???

Personne n'est parvenu, semble-t-il, à photographier un occupant d'une soucoupe volante. Les rares photos qu'on a pu voir ne sont que de vulgaires trucages. Toutefois, à partir de l'analyse de centaines de témoignages, un dessinateur onirologue a réussi à faire le portrait-robot des types d'humanoïdes le plus souvent décrits.

— page A 8

Essence

La hausse du prix de l'essence et de la plupart des produits pétroliers paraît inévitable aussi bien au Québec qu'en Colombie-Britannique. Le Québec doute maintenant de pouvoir réussir à convaincre l'industrie de geler ses prix jusqu'à la fin du mois d'août, mais espère réduire l'ampleur de la hausse envisagée.

— page B 1

Desserts

L'été, quand il fait chaud, le dessert idéal, c'est encore le fruit frais. Mais pour les amateurs de desserts variés, il y a maintes autres idées que Jeanne Desrochers offre en les expliquant à tous ceux qui aiment les crèmes glacées spéciales, les sorbets et autres mélanges savoureux et sucrés.

— page D 8

La femme

L'égalité des sexes existe-t-elle en Chine? Qu'en est-il de la condition de la femme? Que lui a apporté le régime communiste? A ces questions, il est impossible d'apporter des réponses simples ou dogmatiques, mais on peut exposer des éléments d'appréciation. La situation se présente sous un angle bien différent dans les Pays-Bas. Bien que le trône y soit occupé par une reine, la femme des Pays-Bas n'a pas pour autant bénéficié d'un statut privilégié. Deux études publiées aujourd'hui sur la condition féminine.

— page F 10

Hockey

Les Russes, qui s'étaient inclinés au cours d'une série de huit matches contre la ligue Nationale avant de prendre leur revanche, cette fois contre l'Association mondiale, seront de passage au Forum de Montréal, au mois de décembre, et se mesureront aux Canadiens.

— page D 3

SOMMAIRE

Alimentation : D 8
Arts et spectacles : D 6, D 7
Bandes dessinées : E 2
Cinéma : D 7
Décès, naissances, etc. : F 11
Economie : B 1 à B 7
Editorial : A 4
Etes-vous observateur? : E 2
Horoscope : A 14
Informations étrangères : A 15 à A 17
L'auto : D 13 à D 15
Les maux de notre langue : E 2
Médecine d'aujourd'hui : A 13
Mon Oeil sur Montréal : A 12
"Mot-mystère" : E 2
Mots croisés : E 7
Page des lecteurs : A 5
Petites annonces : E 3 à E 7, F 2 à F 10
Radio et télévision : D 7
Sports : D 1 à D 4
Vivre aujourd'hui : A 12 à A 14

La clause de vie chère coûte 3.6 pour cent aux travailleurs

par Jean POULAIN

Les clauses de vie chère comprises dans les conventions collectives de travail ont plusieurs traits en commun avec l'assurance-automobile : la prime qu'il faut payer est coûteuse et on n'est pas sûr d'en tirer plein avantage.

L'exemple de toutes les conventions collectives de travail importantes signées depuis un an montre en effet que les travailleurs ayant obtenu un contrat de travail sans clause de vie chère recevront en moyenne des hausses annuelles de 18.60 p. cent.

Pour ceux qui se sont crus privilégiés de disposer d'une clause de vie chère, les hausses moyennes de base n'atteignent que 15 p. cent.

C'est donc une véritable prime de 3.60 p. cent que l'employé perd pour s'assurer contre l'inflation, prime qui passe à 4.90 p. cent dans l'industrie manufacturière.

L'opération reste donc assez aléatoire à plusieurs égards.

En premier lieu l'indemnité de vie chère qu'offre l'employeur ne peut être connue d'avance puisqu'elle dépend de la cadence de hausse des prix à venir.

Il ne faut pas la confondre avec

l'indexation, c'est-à-dire avec le parallélisme parfait entre le taux d'inflation et la hausse correspondante du salaire. Cette indexation ne peut d'ailleurs se concevoir que pour les épargnes mais non pour les rémunérations du travail. C'est pourquoi les clauses de vie chère n'accroissent en général au travailleur que la moitié, au maximum, de l'augmentation des prix à la consommation sur une base annuelle.

Cela s'explique. Si l'inflation est par exemple de 12 p. cent par année, soit un p. cent par mois, l'argent gagné le premier mois et dépensé aussitôt, n'a perdu qu'un p. cent de sa valeur.

Celui de la paie du mois suivant perdra deux p. cent, et ainsi de suite. Il en résulte que sur une année, le revenu du travailleur, dépensé au fur et à mesure, aura perdu en moyenne 6.50 p. cent. (Tel ne serait pas le cas d'un travailleur à sa retraite et qui aurait économisé par exemple \$12,000. Douze mois après, ce capital non dépensé aurait perdu 12 p. cent, sur la même base que l'exemple précédent, ou \$1,440.)

On constate ainsi que la "prime" de 3.60 p. cent que paie le salarié pour disposer d'une clause de vie chère est fort élevée pour un avantage matériel

qui ne dépassera pas 5 p. cent (inflation annuelle de 9 à 10 p. cent) et peut aussi être négatif (inflation annuelle qui serait inférieure à 7 p. cent).

Selon les données que vient de rendre publiques Statistique Canada, sur les \$10,720 salariés couverts par les conventions collectives signées entre le troisième trimestre 1974 et le deuxième trimestre 1975 (période du 1er juillet 1974 au 30 juin 1975), 383,405 ont obtenu une clause de vie chère et les autres, soit 427,315 n'en n'ont pas. (Il s'agit de toutes les conventions collectives couvrant 500 travailleurs

Voir CLAUSE, page A 6



Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger a profité de son bref passage à Montréal pour visiter, en compagnie du maire Jean Drapeau, le chantier des Jeux olympiques, et pour saluer, d'un sourire et d'un geste de la main, les ouvriers qui y travaillent.

Eaux territoriales

Les E.-U. prêts à agir seuls

par Yves LECLERC

Les Etats-Unis songent à prendre des mesures unilatérales pour définir et protéger leurs eaux territoriales si les autres pays intéressés n'en viennent pas d'ici la fin de 1976 à une entente sur le Droit de la Mer qui conviendrait à Washington.

C'est ce qu'a clairement laissé entendre le secrétaire d'Etat Henry Kissinger dans un discours prononcé hier au congrès du Barreau américain qui se tient à Montréal. Il a noté que son pays préférerait de beaucoup une entente négociée, mais qu'il "ne peut retarder indéfiniment l'exploitation de

son sous-sol marin" ni "accepter indéfiniment que des étrangers fassent la pêche sur ses côtes sans règles et sans retenue".

Parlant d'une voix monocorde encore teintée d'un accent allemand, M. Kissinger a défini de la façon suivante les conditions que Washington est prêt à accepter dans ce domaine :

— Limite territoriale de 12 milles dans laquelle le pays côtier aurait tous les droits, sauf d'empêcher le passage du commerce maritime international, notamment dans les détroits importants (Il a cité Gibraltar, Malacca et Bab-El-Mandeb).

— Limite "économique" de 200 milles, où le pays côtier contrôlerait la pêche et les exploitations minières, mais où la navigation serait libre. Dans certaines régions, cette limite pourrait dépasser 200 milles, mais elle serait précisément définie.

— Création d'un organisme international pour régir l'exploitation minière des grands fonds océaniques; cette agence défendrait les droits de tous les pays à profiter de ces richesses, remettrait aux pays défavorisés une part des profits réalisés par les pays exploitants, mais n'aurait pas de contrôle sur le rythme de production ou

les prix. Sa composition et sa procédure de vote devrait "réfléter les intérêts des Etats participants".

Pas un ultimatum...

C'est la première fois que le gouvernement américain définit aussi clairement, et exprime à un aussi haut niveau, sa position quant au Droit de la Mer. Il est visible que M. Kissinger a choisi Montréal pour faire cette déclaration majeure parce qu'il s'agit là d'un domaine qui est d'importance primordiale pour le Canada.

Le secrétaire d'Etat s'est défendu

Voir AGIR, page A 6

Expropriations
Faute de
contrôle...

Une analyse de
Jean-Pierre BONHOMME

Les expropriations des lits des rivières de la région montréalaise, qui s'effectuent cet été illégalement au profit d'intérêts collectifs et privés, sont le résultat direct d'un manque de communication interministérielle du gouvernement du Québec et d'une absence de contrôle efficace des Services de protection de l'environnement du ministère des Affaires municipales.

C'est la conclusion que l'on peut tirer si l'on remonte aux causes des nombreuses plaintes formulées ces jours-ci par les citoyens au sujet des infractions à la loi québécoise de la qualité de l'environnement concernant l'équilibre naturel des berges. En effet, dans les trois cas les plus graves — et dont LA PRESSE a fait état — soit ceux des îles de Boucherville, dans le fleuve Saint-Laurent, de la promenade fluviale de Verdun, également dans le fleuve au niveau de l'île des Soeurs, et de Sainte-Marthe, sur le lac des Deux-Montagnes, les remblayages, pourtant très importants et modifiant radicalement la forme du fleuve et des rivières, n'avaient pas été portés à la connaissance des autorités responsables.

En vertu d'une récente entente, et à cause de la multiplicité des juridictions, la responsabilité du contrôle des berges des rivières montréalaises a été confiée au ministère des Richesses naturelles. Or, étant donné que le ministère des Richesses naturelles octroie lui-même les permis d'exploitation des lits des rivières, notamment au titre des exploitations minières, on comprend qu'il ne soit pas porté à se surveiller lui-même étroitement. D'autre part, les Services de protection de l'environnement, qui devraient avoir une fonction de police souveraine, se comportent d'une manière passive et n'agissent que si des plaintes sont formulées.

Le parc fluvial
de Verdun

Le cas de la destruction des berges dans le parc fluvial de Verdun est typique. La ville de Verdun possède du ministère des Richesses naturelles un permis de remplir le lit du fleuve jusqu'à 500 pieds de la ligne des hautes eaux du lit original. Cette limite est vraisemblablement dépassée cet été par le remblayage intensif au moyen des résidus provenant des chantiers de construction du métro. Or les fonctionnaires des Richesses naturelles ne vérifient les travaux en cours qu'une seule fois, au printemps.

Voir CONTROLE, page A 6

Soarès démissionne

La chasse aux communistes s'intensifie

d'après UPI, AFP et AP

LISBONNE — Alors qu'à Lisbonne règne l'incertitude politique, surtout après la démission fracassante du général Pinto Soarès de ses fonctions de membre du Conseil de la révolution et de commandant de l'Académie militaire, l'escalade de la violence anti-communiste et anti-MFA se poursuit dans le nord catholique du Portugal.

De nouvelles manifestations se sont en effet produites aux premières heures de la journée, ce matin, à Viseu, dans le nord du pays, où le siège du Parti communiste a été attaqué et incendié. Il en a été de même à Vila Verde pour le siège du Mouvement démocratique portugais, considéré comme proche du PC.

Il y eu à Viseu une quinzaine de

blessés, dont deux personnes grièvement atteintes par balles. La manifestation avait suivi une réunion de protestation contre le gouvernement tenue par les partis modérés, y compris les socialistes et les centristes.

Par ailleurs, les émeutiers ont tenu toute la journée d'hier les rues de Braga, incendiant et saccageant les permanences du Parti communiste, du Mouvement démocratique portugais et de l'Intersyndicale.

Ces manifestations, qui rassemblaient des groupes de plusieurs centaines de jeunes gens se déplaçant en cortège, faisaient suite aux violents incidents de la veille, qui ont fait une vingtaine de blessés, lors de la première attaque contre la permanence du PC sur la place Campo Da Vinha.

Massés au nombre d'un millier sur

la grande esplanade, les émeutiers ont commencé hier matin, à attaquer le siège du PC, profitant du départ des troupes du Copcon, venues de Porto pour rétablir l'ordre.

Un commando de manifestants a fait irruption dans l'immeuble et y a mis le feu avec des bidons d'essence, aux acclamations de la foule. Une cinquantaine de soldats du 8^e Régiment d'infanterie sont alors arrivés pour éloigner la foule du brasier, tandis que les pompiers, prenant leur temps et sans doute intimidés par les manifestants, n'intervenaient qu'une fois le bâtiment complètement embrasé.

En début d'après-midi, la foule est revenue sur le Campo Da Vinha et s'en est prise cette fois à l'annexe de la permanence du PC, petite bâtisse

d'un étage qui était jusque-là passée inaperçue.

A partir de ce moment, les forces de l'ordre se sont retirées et ne se sont plus montrées de la journée. Les émeutiers ont donc pu, en toute tranquillité, saccager la permanence du MDP et lancer meubles et archives par les fenêtres pour y mettre le feu aux cris de "victoire, victoire". Quelques réalistes ont profité de l'occasion pour s'approprier de menus biens appartenant à ces ennemis du peuple: des rames de papier, un lampadaire, une chaise...

Le troisième autodafé a été organisé devant le siège de l'Intersyndicale, dans l'avenue centrale de Braga.

À Lisbonne, entre-temps, le journal República a publié, hier soir, la lettre de démission du général Soarès.

Celui-ci, qui n'a pas signé le "document Melo Antunes", y déclare notamment que le Conseil de la révolution, au sein duquel les positions politiques se sont radicalisées, n'a pas su empêcher l'exploitation à l'extérieur de ses divisions internes.

Il ajoute qu'il ne saurait demeurer plus longtemps en fonctions dans les organes supérieurs de la révolution, alors qu'on n'y distingue ni sérénité, ni unité, ni autorité. Y demeurer serait, selon lui, faillir au sens de la responsabilité.

Il rend cependant hommage au Premier ministre, le général Vasco Gonçalves, et affirme que celui-ci, malgré les désaccords personnels, n'a pas su empêcher l'exploitation à l'extérieur de ses divisions internes.

Document sur le malaise dans l'armée espagnole

MADRID, (AFP) — Un document de quelque mille mots qui émane de milieux proches de l'armée espagnole et circule à Madrid indique que les neuf officiers arrêtés le 29 juillet sont accusés d'avoir participé à trois réunions de plus de quatre officiers au cours du mois de juillet.

Le document reconnaît qu'ils appartiennent à une union militaire démocratique aux vastes ramifications dont le but est de mener un travail de formation politique pour contrecarrer l'influence pernicieuse et réactionnaire à laquelle la haute hiérarchie militaire soumet le corps des officiers.

Les auteurs du document, qui circule aussi dans certaines unités, affirment qu'il ne faut pas établir un parallèle avec les mouvements militaires d'autres pays — c'est-à-dire le Portugal — étant donné que les problèmes intérieurs espagnols et ceux de l'armée espagnole exigent des solutions

particulières.

Les militaires inculpés sont présentés non comme des révolutionnaires, mais comme des militaires responsables et inquiets, soucieux de présenter au monde une image de leur armée différente de celle d'une force de répression.

Pendant les trente-cinq années du régime, l'armée a été consciemment affaiblie pour ne pas lui laisser d'autre force que celle de pouvoir réprimer le peuple désarmé, dit le document. Il poursuit: alors que l'Espagne est mise à l'écart et déconsidérée dans le concert des nations, que nos bateaux de pêche sont saisis par le Maroc et la Mauritanie, que l'on empêche le passage de nos exportations vers la France, où les terroristes préparent leurs coups avec une quasi impunité, alors que nos soldats sont faits prisonniers et que nos troupes sont harcelées au Sahara, qu'on nous re-

fuse l'entrée du Marché commun, que l'OTAN nous ignore, notre haute hiérarchie ne fait rien d'autre que menacer les Espagnols et rappeler aux officiers que la mission de l'armée est de maintenir l'ordre public lorsque cela est nécessaire.

Le document établit une relation entre les dernières arrestations de juillet et celle du commandant Julio Busquets et du capitaine José Julvez Coll, opérées en février à Barcelone. Il laisse également entendre que le nombre des arrestations est supérieur à celui qui a été annoncé officiellement.

L'accusation de sédition portée contre ces officiers a été mentionnée dans une note adressée à toutes les unités, accompagnée d'un commentaire les accusant de diviser l'armée, affirment les auteurs du document. Selon eux, la lecture de cet acte d'accusation et le commentaire ont provoqué des réactions diverses dans les unités. C'est ainsi qu'ils mentionnent un incident survenu à Madrid entre un général de cavalerie qui aurait proféré des injures à l'adresse des officiers mis en cause, et un commandant d'artillerie, Ricardo Ramos, qui aurait pris leur défense en affirmant que leur culpabilité n'était pas encore établie.

Selon le document, le général a sanctionné de 14 jours d'arrêt l'attitude du commandant.

Au document photocopié, sans signature, reçu par l'Agence France-Presse après un coup de téléphone, est jointe la liste des officiers arrêtés avec quelques éléments biographiques.

Le MPLA proclamerait l'indépendance de l'Angola

ALGER (Reuter) — "L'Angola ne peut vivre sans gouvernement en la proclamation unilatérale de l'indépendance du pays est une éventualité que nous envisageons parmi d'autres", a déclaré le commandant des forces armées du Mouvement populaire pour l'indépendance de l'Angola MPLA, Henrique Teles Garreira, dans une interview à l'Agence Algérie-Presse-Service APS, hier soir.

"Nous sommes cependant prêts pour le dialogue sur le devenir du pays", ajoute-t-il. M. Garreira, dit commandant "Iko", qui est arrivé dimanche après-midi à Alger, est membre du bureau politique du MPLA.

Évoquant la situation militaire à Luanda et dans le reste du pays, le commandant Iko déclare que "la stratégie du Front national de libération de l'Angola FNLA de Roberto Holden reposait sur la prise du pouvoir par la force, en occupant des positions clés, particulièrement autour de la capitale. Face à cette situation, le MPLA a opposé une résistance populaire qui consistait en une mobilisation des masses, en la création de comités d'auto-défense et en un renforcement de nos unités militaires."

"Les victoires du MPLA ont été aisées du fait de l'inexistence d'une implantation politique du FNLA au sein des masses, poursuit-il. Son influence était surtout d'origine régionale et tribale, particulièrement dans les provinces du nord. Menant une politique de répression et d'intimidation contre le peuple angolais, il s'est avéré que cette armée d'envahisseurs avait de nombreux responsables totalement étrangers à l'Angola même. Ce n'était pas des Angolais."

Au sujet "la bataille de Luanda", d'où les derniers éléments du FNLA viennent d'être chassés, le commandant Iko déclare que "l'origine des combats est imputable au mouvement de Roberto Holden qui a d'abord liquidé les positions du MPLA dans les provinces du nord du pays avant de vouloir nous chasser de Luanda."

"La situation, ajoute-t-il, demeure particulièrement tendue dans la région de Caxito où les forces du FNLA ont introduit des armements lourds, dont 11 blindés de type Panhard. Ces forces seraient évaluées à 5.000 hommes." Pour le commandant Iko, il sera difficile pour ces troupes de tenir en raison des problèmes de logistique. "Tout leur parvient de Kinshasa."

En ce qui concerne l'Unita, le commandant déclare que "sa position a été très commode puisqu'elle s'est contentée d'observer la situation de l'extérieur et de voir des lions se battre dans l'arène". "Tôt ou tard, le mouvement de Jonas Savimbi devra choisir, ou bien renforcer les forces du progrès ou rejoindre la réaction", dit-il.

"Quant au Portugal, tôt ou tard, il doit également choisir: ou bien suivre la ligne du progrès et aider le peuple angolais à se défendre des ingérences étrangères, ou bien il se désiste."

"L'ancien haut-commissaire portugais dont le rôle aurait dû être très important dans le processus de décolonisation, a été rappelé à Lisbonne sur notre insistance, malgré l'opposition des deux autres mouvements, le FNLA et l'Unita. Le rôle de ce haut-commissaire a été préjudiciable dans la mesure où il a adopté une attitude passive dans le conflit qui nous oppose au FNLA qui est aidé de l'extérieur. Il ne nous était plus possible de coopérer avec ce haut-commissaire."

en bref

Cuba rend une rançon aux USA

WASHINGTON (Reuter) — M. Fidel Castro, Premier ministre cubain, a rendu la rançon de \$2 millions qui avait été payée par la Southern Airways à la suite du détournement sur Cuba, en 1972, d'un avion à réaction de cette compagnie, a révélé, hier, au cours d'une conférence de presse, le sénateur John Sparkman.

Cette restitution, a-t-il souligné, prouve que le gouvernement cubain entend améliorer ses relations avec les États-Unis.

"Nous ne devons pas négliger l'occasion qui s'offre", a-t-il affirmé.

Le sénateur a invité le gouvernement Ford à lever l'embargo économique contre Cuba, et à éliminer en premier lieu toutes les restrictions imposées en ce qui a trait aux échanges commerciaux et à la fourniture de médicaments.

Au cours de la conférence de presse, M. Sparkman a montré le chèque couvrant le paiement de la rançon. Étaient également présent M. Frank Hulse, président de la Southern Airways, qui s'est rendu par avion à Cuba, samedi, pour prendre possession du chèque.

M. Hulse a rendu hommage aux efforts déployés par le sénateur Sparkman pour obtenir le remboursement de la rançon, déclarant que le chèque a été déjà utilisé pour rembourser des dettes que la compagnie aérienne dut contracter après le paiement de la rançon.

Prochains soulèvements communistes en Asie

WASHINGTON (AFP) — La Thaïlande et la Malaisie ont environ dix-huit mois pour se préparer à faire face à des insurrections communistes de grande ampleur, estiment les services de renseignement américains.

Les infiltrations en Thaïlande de guérilleros venant des pays communistes voisins ont récemment augmenté et pourraient prendre l'allure d'une véritable invasion d'ici le début de 1977, soulignent les rapports des services de renseignement dont le contenu a filtré à Washington. La Malaisie est moins vulnérable, précise-t-on de même source, mais l'activité des insurgés malaisiens a redoublé ces derniers mois. Des émissaires du maquis se sont rendus au Vietnam en vue de négocier avec les nouvelles autorités l'acquisition d'armes légères de fabrication américaine abandonnées lors de la déroute de l'armée de l'ancien régime de Saigon.

L'infiltration massive en Thaïlande se fera par le nord-est du pays avec pour objectif la libération de seize des soixante et onze provinces thais, prévoient les analystes américains. Les insurgés communistes sont déjà présents dans quarante-deux provinces. Cinq cents guérilleros thais seraient actuellement entraînés au combat au Nord-Vietnam, laissent entendre les services de renseignement américains.

Amine menace la princesse Bagaya

LONDRES (AFP) — Le Président Idi Amine, d'Ouganda, a menacé de mort son ancien ministre des Affaires étrangères, la princesse Bagaya, qui se trouve actuellement en Grande-Bretagne, à une adresse inconnue, a affirmé, hier, en première page, le quotidien nationaliste "Daily Express".

La princesse se prépare, ajoute le journal, à publier les dessous de la vie politique ougandaise dans un livre qui retrace sa carrière. Or, poursuit le quotidien, le Président Amine sait que le prestige qu'il a acquis en tant que président de l'Organisation de l'unité africaine et ses relations avec la Grande-Bretagne pourraient souffrir de la publication d'un tel ouvrage.

Selon le "Daily Express", le Pré-

sident Amine a déjà envoyé une certaine de membres de sa police secrète au Kenya où la princesse ougandaise s'était réfugiée.

L'examen de l'appel de Mme Gandhi reporté

NEW DELHI (AFP) — La Cour suprême de l'Inde a prouvé une fois de plus son indépendance à l'égard du gouvernement en acceptant hier, à la demande de l'opposition, de renvoyer de deux semaines l'examen en appel du jugement de la Haute cour d'Allahabad.

Cette instance avait invalidé le 12 juin l'élection au Parlement de Mme Indira Gandhi, Premier ministre, dans l'Etat de l'Uttar Pradesh en 1971.

L'avocat du leader socialiste Raj Narain, candidat opposé à Mme Gandhi lors de cette élection, a souligné qu'il n'avait pas eu le temps d'étudier d'une manière approfondie les amendements à la loi électorale et à la constitution adoptés la semaine dernière à une forte majorité par les deux chambres du Parlement.

Démenti de Washington au sujet des "Seals"

WASHINGTON (AFP) — Ni le Pentagone ni le département d'Etat n'envisagent l'affectation de commandos d'élite de la Marine, dits "Seals", comme attachés navals auprès des ambassades des États-Unis dans les pays en proie à l'agitation politique, a déclaré, hier, le général Winant Sidel, porte-parole du Pentagone.

"Aucun Seal est en entraînement pour un poste d'attaché naval dans une ambassade américaine. Aucune proposition de ce genre a été faite ou envoyée au département de la Marine. Cette idée n'est pas actuellement à l'étude", a indiqué le général Sidel, démentant ainsi catégoriquement les informations publiées à ce sujet par le "New York Times" de lundi.

Le porte-parole du département d'Etat a également affirmé qu'il "n'était au courant d'aucune demande pour l'entraînement de Seals en vue de leur affectation à des ambassades".

Les "Seals" représentent une unité de commandos de la Marine qui ont été créés en 1962. Les "Seals" ont servi au Vietnam et, à une époque, leurs effectifs atteignaient environ 2.500 hommes. Ils sont actuellement 300, dans un camp près de San Diego.

Selon le "New York Times", sur ce total, entre 75 et 80 avaient été sélectionnés pour servir dans les ambassades.

Emeutes/sanglantes en Chine du sud

HONG KONG (AFP) — Plusieurs personnes auraient été tuées et d'autres blessées par des soldats chinois qui auraient ouvert le feu sur elles au cours d'emeutes qui se seraient déroulées le mois dernier entre les provinces du Yunnan et de Se-tchouan, dans le sud de la Chine, selon une information de l'agence centrale de presse de Taïwan reprise hier par plusieurs journaux de Hong Kong.

L'agence affirme, citant des sources proches des services secrets de Taïwan, que ces émeutes, auxquelles auraient participé plus de deux mille personnes, auraient pris leur départ à Suikiang, à environ 440 kilomètres au nord de Kuming, capitale de la province du Yunnan, qui jouxte la Birmanie, le Laos et le Nord-Vietnam. Parmi les émeutiers se trouvaient, selon l'agence, de jeunes intellectuels affectés à des travaux agricoles, des paysans sans logement et des ouvriers, encadrés par d'anciens soldats démobilisés. Ils auraient été soutenus par un certain parti du peuple qui mènerait ses activités le long des frontières des provinces méridionales du Yunnan, du Kouei Tchou et du Se-tchouan.

OFFRE SPÉCIALE
DU DÉBUT DE LA SEMAINE:

PARTEZ DU BON PIED
en venant directement

chez **FAUCHER**

pour profiter de ces

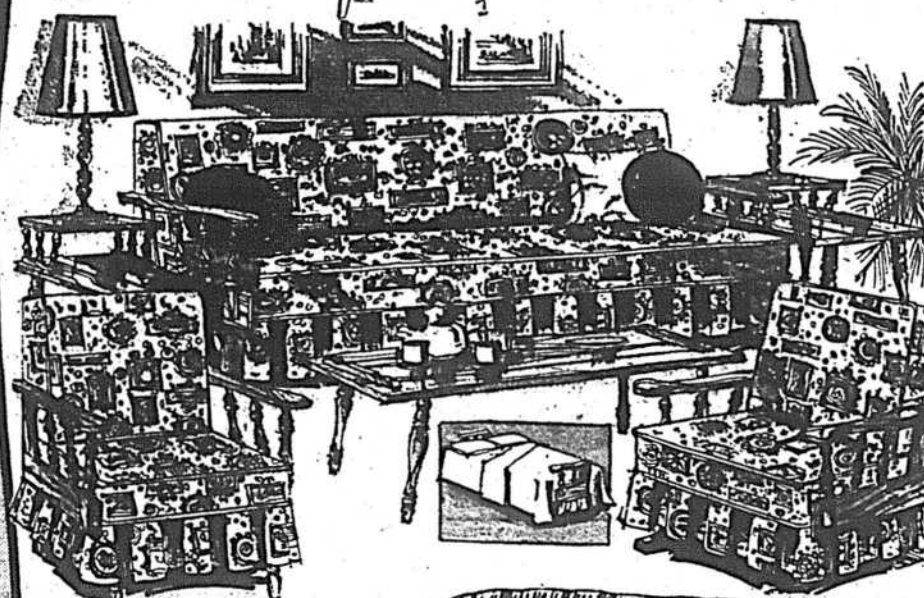
occasions uniques pendant 3 jours:
mardi, mercredi, jeudi

MOBILIER DE SALLE À MANGER de style colonial

Ensemble de 7 pièces en bois massif à finition façon antique. Table ovale de 36 x 48 po qui peut être agrandie à 60 po. Quatre chaises à barreaux et pieds tournés. Buffet (43 po x 17 po x 33 po) à trois portes et trois tiroirs. Étagères 14 po x 33 po comprenant plusieurs tablettes.

BAS PRIX DE FAUCHER

\$329⁹⁵



MOBILIER DE SALLE DE SÉJOUR DE STYLE COLONIAL

Cet ensemble se compose d'un canapé à trois places transformable en lit confortable pour deux personnes, une bureau pivotante, un fauteuil standard. Le canapé et les deux fauteuils assortis sont recouverts d'un tissu Herculon à impression coloniale s'obtenant dans diverses couleurs. Cadre de bois massif. L'ensemble est complété par 2 tables de bout, une table de centre et 2 lampes.

ENSEMBLE 6 PIÈCES

BAS PRIX DE FAUCHER

\$269⁹⁵



MOBILIER DE SALLE DE SÉJOUR 4 pièces

PRIX SPÉCIAL DE FAUCHER les 4 pièces

\$299

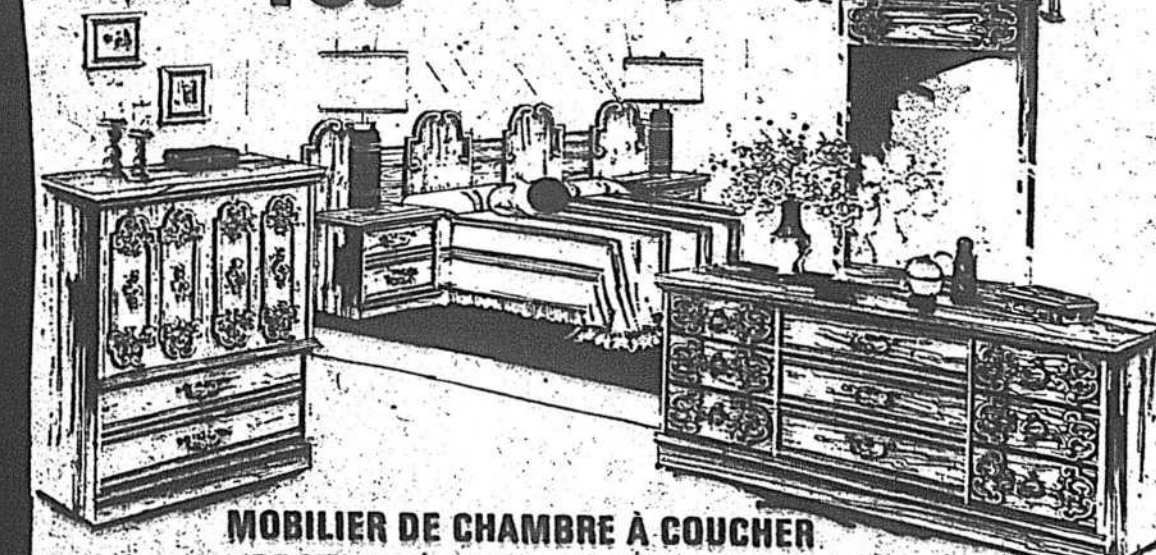
Comprend un grand canapé, un fauteuil à haut dossier, un fauteuil à dossier bas et un pouf assortis. Tous sont recouverts de tissu Herculon pratiquement inusable, capitonné et bien rembourrés. Le chéris comporte des ressorts inaffaiblissables et une armature en bois dur. C'est un mobilier très confortable et de belle qualité. Au prix où nous l'offrons, c'est une véritable aubaine! Quantité limitée. Livraison en sus.

MOBILIER DE CUISINE DE STYLE MODERNE

La table ronde a un diamètre de 42 po et peut s'ouvrir à 60 po au moyen d'un rallonge escamotable. Le dessus du plateau est fini arborite mat à l'épreuve des coups d'endommagement (brulures, égratignures, etc.). Élimine le grain du bois à la perfection. Le plateau se compose de panneaux tubulaires chromés. Les chaises ont un dossier qui se plie et se rembourne de mousse. Tous deux étant recouverts d'un tissu de nylon renforcé jersey. Les ambouds des pieds sont amovibles. C'est un mobilier très robuste et très économique.

PRIX SPÉCIAL DE FAUCHER les 5 pièces

\$189⁹⁵



MOBILIER DE CHAMBRE À COUCHER DE STYLE MÉDITERRANÉEN — 6 pièces.

PRIX SPÉCIAL DE LANCEMENT

\$399 les 6 pièces.

Tables de nuit incluses

48, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Laval
Tél.: 384-0590

Roi
DES BAS PRIX

Nouvelles violences à Belfast

BELFAST (AFP, Reuter) — La violence a refait son apparition hier soir à Belfast, où des groupes de jeunes gens ont parcouru les rues en attaquant les patrouilles de l'armée britannique et les commissariats. On ignorait encore à minuit s'il y avait des victimes.

Dans Shankill Road plus de deux cents personnes ont attaqué dans la soirée des patrouilles de l'armée. Dans l'après-midi les émeutiers avaient déjà retourné des voitures et incendié un autobus.

En plusieurs autres points de la ville, des coups de feu ont été tirés sur des soldats ou des policiers.

L'atmosphère reste extrêmement tendue dans la capitale de l'Ulster après un week-end où quelque 225 incidents — faisant 3 morts et plus de 70 blessés — ont été recensés.

Par ailleurs, le cessez-le-feu vieux de six mois entre l'Armée républicaine irlandaise IRA et les autorités britanniques résistera à la flambée de violence du week-end dernier en Irlande du Nord, à en croire l'organisation activiste républicaine; mais de part et d'autre de la frontière entre les deux Irlandes, le doute s'accroît dans les milieux autorisés.

Pour tenter d'empêcher la situation, déjà fort précaire, de se dégrader davantage, les contacts se multiplient hier entre le Sinn Féin, aile politique de l'IRA, et les autorités administratives d'Irlande du Nord. Parallèlement, le vice-ministre britannique de l'Irlande du Nord, M. Stanley Orme, s'entretenait avec les chefs de l'armée et de la police de la province.

Le commandement de l'IRA a démenti avoir ordonné à ses unités de passer à l'action dans les affrontements du week-end, à Belfast. "Le cessez-le-feu tient toujours", a dit un porte-parole du Sinn Féin, M. Seamus Loughran.

Mais il ne fait aucun doute qu'avec ou sans ordre d'en haut, des tireurs républicains se sont engagés dans la fusillade contre l'armée britannique, à laquelle, selon certaines informations, des activistes protestants auraient aussi participé.

L'armée entre au nouveau cabinet argentin

BUENOS AIRES, (AFP) — Le nouveau gouvernement argentin, constitué hier après-midi par Maria Estela Peron, apparaît aux observateurs comme traduisant la pression accrue des militaires sur le pouvoir exécutif et l'entrée en force du péronisme conservateur à la direction des affaires. Bien qu'inquiétés de la situation actuelle du pays et de la dégradation de la situation économique sociale et

politique, les forces armées se sont gardées, pour l'instant, tout au long de la crise traversée par l'Argentine, de se mêler directement des affaires de l'Etat. Cela n'a pas empêché les chefs militaires de faire connaître leur point de vue à Mme Peron, au cours de nombreux contacts directs ou par l'intermédiaire du ministre de la Défense.

Leur première préoccupation, la

lutte contre la subversion, a été satisfaite. C'est à un officier de 43 ans, le colonel Vicente Damasco, ancien secrétaire du gouvernement du général Juan Peron en 1973, qu'a été confié le portefeuille de l'Intérieur, permettant ainsi aux forces armées d'être directement associées aux décisions prises en matière de sécurité intérieure et de lutte contre les mouvements clandestins d'extrême-gauche. Les forces

armées contrôleront ainsi, par personne interposée, la police et les forces de sécurité et c'est à elles qu'il incombera, par voie de conséquence, de maintenir l'ordre dans la rue si la situation sociale et économique continuait à se dégrader.

Quant au reste du gouvernement, il apparaît dominé par le péronisme historique et conservateur représenté par M. Carlos Emery, ministre du Bien-être social, M. Pedro Arrighi, ministre de l'Education et de la Culture, et M. Ernesto Corvalan Nancarrow, ministre de la Justice, qui assure également l'intérim de l'ancien ministre de l'Economie, M. Pedro Bonanni, en attendant que le successeur désigné prenne ses fonctions. Celui-ci, M. Ernesto Saubidet, directeur de la Banque nationale de développement, ne s'est pas présenté hier après-midi à la cérémonie de prestation de serment des membres du gouvernement.

Le syndicalisme, autre pilier du péronisme, est également représenté au gouvernement par un jeune dirigeant de la Fédération des assurances, M. Carlos Ruckauf, qui devient secrétaire d'Etat au Travail.

Il reste maintenant à ce nouveau cabinet à faire preuve de plus d'efficacité que le précédent. L'impuissance du précédent gouvernement à redresser l'économie d'un pays en proie au terrorisme, où l'inflation la récession et le chômage, se sont développés, et à assurer la sécurité des Argentins, s'était traduite par une nouvelle dégradation de la situation de l'Argentine, plus proche chaque jour de la banqueroute.

Les réserves monétaires sont en effet tombées à moins de 400 millions, tandis que la dette extérieure s'élève à quelque 10 milliards, dont 3,5 milliards environ devraient être remboursés pendant le second semestre de 1975.

L'augmentation récente des salaires, à la suite d'une forte pression syndicale, a placé la majorité des industries en état de cessation de paiement. Faute de prêts bancaires adéquats elles ne pourront payer les ouvriers à la fin du mois.

L'économie semble semi-paralysée et cela suscite un chômage alarmant. Le gouvernement de Buenos Aires, M. Victor Calabro, a précisé que la capitale et sa grande banlieue ont déjà été frappées par la suppression d'un million d'emplois.

Veto des USA à l'entrée des Vietnam

NATIONS-UNIES (Reuter) — Les Etats-Unis ont, comme prévu, opposé leur veto à l'admission séparée du Nord et du Sud-Vietnam aux Nations-Unies, hier soir, au cours du vote au Conseil de sécurité.

Il s'agit des huitième et neuvième vetos américains au Conseil. Treize des quinze membres, dont la France, la Grande-Bretagne l'Italie et le Japon, ont voté en faveur de l'adhésion des deux Vietnam.

Le Costa Rica s'est abstenu.

Le veto américain est une mesure de représailles contre le refus du Conseil de sécurité, la semaine dernière, d'inclure à son ordre du jour la question de l'admission de la Corée du Sud.

Dans une déclaration conjointe publiée à l'ONU, l'ambassadeur Dinh Bagthi, observateur permanent de la République du Sud-Vietnam et l'ambassadeur Nguyen Van Luu, observateur permanent de la République démocratique du Vietnam, expriment leur conviction qu'à la suite du veto américain opposé à l'admission de leurs pays, la prochaine assemblée générale des Nations-Unies "démontrera le large appui de la majorité des pays à l'admission de la RSVN et de la RDV et renverra cette question devant le Conseil de sécurité".

"Le vote d'hier au Conseil de sécurité a démontré clairement l'isolement des Etats-Unis; au fur et à mesure de la poursuite de sa politique hostile envers le Vietnam, le gouvernement américain devra faire face à des protestations d'une intensité croissante", ajoutent les deux ambassadeurs vietnamiens.

Jérusalem et Le Caire très près d'un accord

WASHINGTON (AFP, Reuter) — Sauf accident toujours possible, l'accord de paix intérimaire entre Israël et l'Egypte sera signé au plus tard à la fin du mois d'août, apprend-on de source américaine bien informée.

Tout est même mis en oeuvre pour que l'accord intervienne avant le 25 août, date de réunion des pays non-alignés où les pays arabes "radicaux" et l'OLP demanderont une fois de plus qu'Israël soit exclu des Nations unies, ce qui placerait le président Sadate dans une position embarrassante. Quatre mois après l'échec de la mission Kissinger au Proche-Orient, les chances d'un règlement politico-militaire entre Israël et l'Egypte n'ont jamais été aussi grandes. De l'avis unanime des observateurs, cette perspective constitue un hommage à la ténacité de la diplomatie américaine et de son chef Henry Kissinger et à l'esprit de conciliation d'abord des Egyptiens, ensuite des Israéliens. On en est maintenant à élaborer le document final. Une mission politique israélienne dirigée par Moshe Dayan, chef de cabinet du Premier ministre Yitzhak Rabin, et Meir Rosen, conseiller juridique du ministère des Affaires étrangères, est arrivée, hier soir, à Washington, pour s'entretenir avec Joseph Sisco, sous-secrétaire d'Etat chargé des affaires politiques, grand spécialiste du Proche-Orient, et avec M. Kissinger.

L'Egypte a pris connaissance, hier, des nouvelles positions israéliennes en

vue d'un second accord intérimaire de désengagement dans le Sinai.

M. Hermann Eilts, ambassadeur des Etats-Unis au Caire, qui a regagné l'Egypte dimanche soir venant de Washington, s'est tout d'abord entretenu avec M. Ismail Fahmy, ministre égyptien des Affaires étrangères. Puis tous deux se sont rendus à Mersa Matruh, en bordure de la Méditerranée, où le président Anouar Sadate réside en été.

De la réponse égyptienne à ces propositions israéliennes dépend la nouvelle tournée que M. Henry Kissinger compte entreprendre au Proche-Orient. Le secrétaire d'Etat américain devrait, s'il estime que les événements lui sont favorables, revenir dans la région la semaine prochaine pour tenter, par une nouvelle série de navettes, de rapprocher les deux principaux protagonistes de la guerre d'Octobre.

Tout semble indiquer, tant à Washington qu'en Egypte ou en Israël, que les divergences sont en passe d'être réduites sur les derniers problèmes en suspens : de combien les forces israéliennes doivent se replier dans le Sinai et combien de temps l'accord restera valide.

Les milieux autorisés égyptiens se disent prudemment optimistes quant à l'imminence d'un accord. Ils rappellent qu'en mars, l'optimisme qui régnait déjà a été cruellement déçu par des complications de dernière heure qui ont torpillé la mission Kissinger.

Il semble toutefois faire peu de doute que les Etats-Unis soient parvenus à rapprocher les positions égyptienne et israélienne sur la nouvelle ligne de démarcation.

Les informations en provenance de Jérusalem, faisant état de vives controverses à la réunion de cabinet qui s'est tenue dimanche, donnent à penser aux observateurs qu'Israël serait maintenant prêt à se replier plus profondément dans le Sinai que l'Etat hébreu n'y était disposé en mars.

Depuis le tout début des négociations, l'Egypte insiste pour qu'Israël se retire derrière les cols de Giddi et de Mitla, qui commandent l'accès au canal de Suez. Sont actuellement en discussion les positions qu'Israël entend continuer de tenir sur le flanc oriental des cols et le système d'alerte avancée chargé de protéger l'Etat hébreu de toute nouvelle attaque-surprise.

Autre problème qui a également donné lieu à de nombreux échanges entre les deux pays par l'intermédiaire des Etats-Unis : combien de temps un nouvel accord demeurera valide. L'Egypte affirme publiquement qu'elle ne saurait s'engager à le respecter plus d'un an en retour des cols du Sinai. Israël exige que l'accord soit respecté sur une plus longue période. Quant aux demandes israéliennes que l'Egypte s'engage par une déclaration de non-belligérance, elles ne semblent plus poser de problème.

EATON

La rentrée commence par le bon achat d'une veste en cuir tannée façon daim

Prix Eaton **49⁹⁹** ch.

Vive la rentrée... lorsqu'elle est placée sous le signe du confort et des achats avantageux. Vous donnez une bonne base à votre garde-robe avec une veste en cuir dédoublé effet daim. Cette offre à prix spécial de trois jours en fait une occasion très intéressante. Choix de trois modèles de styles actuels. Brun ou rouille dans le lot. Tailles 7 à 15.

Eaton Centre-ville (quatrième étage) et à tous les autres magasins (445) Achats en personne seulement. Utilisez votre carte-comptable Eaton.

1. Surpiqures sur le col et les plis devant Fermeture glissière. Poches en biais glissière.
2. Style safari classique à fermeture pressionnée, ceinture-lien, 4 poches plaquées et surpiqures.
3. Style safari à col cranté, fermeture pressionnée, 2 poches plaquées, ceinture-lien et surpiqures.

Les Canadiens contre les Soviétiques au Forum

"Mais battre les Russes ne donne pas deux points!"

— Sam Pollock

par Réjean TREMBLAY

Le Canadien de Montréal disputera un match contre une des deux équipes soviétiques composées des meilleurs joueurs de l'URSS les 23, 29 ou 30 décembre prochains mais le directeur-gérant du Canadien, Sam Pollock, n'accorde qu'une importance relative à l'événement.

"C'est évidemment important, puisqu'il s'agit d'un tournoi de la ligue Nationale, a-t-il déclaré à LA PRESSE hier lors d'un entretien, mais je préférerais de loin remporter la Coupe Stanley que de remporter ce match."

Selon M. Pollock, les joueurs du Canadien sauteront sur la glace avec l'idée bien en tête de l'emporter: "C'est plus qu'un match d'exhibition pour nous, mais une victoire contre les Russes ne nous donnera pas deux points de plus au classement le lendemain."

Le Canadien de Montréal sera la seule équipe canadienne à disputer un match contre les Soviétiques mais le directeur-gérant du club n'a pas fait allusion à une "responsabilité nationale" que pourrait assumer le Canadien.

Par ailleurs, lors d'une conférence de presse tenue hier matin au Forum, le président de la Canadian Arena Company, (un communiqué de presse le présente ainsi) M. Irving Grundman a fait savoir que les détenteurs de billets de saison auraient la priorité sur les autres ama-

teurs de hockey pour se procurer des billets pour ce match international.

Pour les autres fanatiques de "vrai" hockey, on fera connaître plus tard les modalités pour l'obtention des billets.

LE CAPITAIN: UN PROBLÈME

Lors de l'entretien, M. Pollock n'a pas caché que le choix d'un futur capitaine pour le Canadien se révélait une véritable patate chaude pour l'organisation.

Alors que la tradition voulait que le capitaine soit choisi lors du dernier exercice de l'équipe avant le début de la saison officielle, M. Pollock a indiqué que le nouveau capitaine serait choisi dès la rentrée au Forum, le 15 septembre prochain.

"A cause du nouveau règlement qui sera adopté officiellement à Toronto le 27 août, (plus d'assistants-capitaines) le capitaine devra entrer en fonction dès les matchs hors-concours d'avant-saison," a-t-il précisé.

Des conversations avec le vice-président du club, Jean Béliveau, l'instructeur Scotty Bowman et M. Pollock indiquent bien que cette élection embête la direction.

Il n'est même pas certain que l'on suivra la tradition et permettra aux joueurs d'élire leur capitaine: "Nous avons le droit de désigner le capitaine" prétend Pollock tandis que Bowman et Béliveau optent pour la vieille tradition du club.

Béliveau se dit persuadé

qu'il est nécessaire qu'un francophone soit nommé au poste de capitaine, un poste

qui entraîne des responsabilités sociales diverses à Montréal. "Vois-tu la réaction des

gens, s'il fallait qu'on élise quelqu'un incapable de s'exprimer en français?"

Quant à M. Pollock, il n'est pas inquiet sur ce dernier point. Les candidats sérieux

sont canadiens-français," assure-t-il, en faisant allusion à Yvan Cournoyer et Serge Savard.

Même si personne ne veut l'admettre ouvertement, on commence à prendre pour acquis que l'ascension de Guy Lafleur au statut de "superstar" chez le Canadien, a dérangé considérablement Cournoyer la saison dernière: "S'il fallait que le poste de prestige de capitaine lui échappe, la confiance de Cournoyer en prendrait un dur coup. Yvan est un sensible qui réagit difficilement devant de telles situa-

tions," a commenté un membre de la direction du Canadien.

Par ailleurs, Pollock a souligné que c'était la première fois en vingt ans qu'il n'avait pas de candidat dont l'envergure lui méritait automatiquement le "C" sur le chandail tricolore. "Qu'on pense à Rocket Richard, Béliveau, Harvey ou Henri," d'ajouter M. Pollock. (De toute façon le hockey et les élections sont les sports nationaux au Québec, alors imaginez une élection au hockey!)



Qui de Jimmy Jones (à gauche) ou de Sonny Wade débuttera au quart contre les Rough Riders ce soir? Ça, personne ne peut le savoir.

Les Alouettes face aux Rough Riders

Clair n'aime pas entendre dire que Rodgers est blessé

par Ronald KING
envoyé spéciale de LA PRESSE

OTTAWA — Lorsque Marv Levy a révélé hier que Johnny Rodgers était toujours un cas douteux pour le match de ce soir contre les Rough Riders d'Ottawa, Frank Clair lui a dit de se taire.

"Depuis deux ans, nous obtenons nos plus importantes assistances lorsque Rodgers vient à Ottawa. Jusqu'ici, il y a 29,000 billets vendus pour demain et nous attendons plus de 30,000 spectateurs."

Levy est cependant resté énigmatique autant à propos de Rodgers que du choix de son quart-arrière. Il faudrait logiquement s'attendre à ce que le dispendieux receveur de passe, qui souffre d'une myriade de blessures au niveau du torse et du cou, soit employé sporadiquement sur certaines attaques. Il n'est évidemment pas question de retour de botté pour lui ce soir.

Chez les Rough Riders, on ne parle que du nouveau quart-arrière, Condredge Holloway, un "scrambler" dont le style désordonné pourrait troubler la défense des Alouettes. "Il court bien et passe mieux que Chuck Ealy", selon l'instructeur George Brancato, des Rough Riders. Mais s'il se trouve également à Ottawa un autre quart, Tom Clements, dont le style classique et le comportement mécanique contrastent furieusement avec

ceux d'Holloway, pour Levy, il s'agira de savoir s'adapter aux variations des attaques des Riders. "Si je dis à Junior Ah You d'être prudent avant d'attaquer directement le quart comme c'est son habitude, il risque de passer la soirée à attendre Holloway qui aurait tout le temps pour passer."

Levy a ensuite commenté les récentes performances de Wayne Moseley, un demi qui avait bien fait avec les Alouettes à l'entraînement mais que Levy a retranché finalement. "Moseley me plaisait, mais nous avions d'autres bons joueurs au poste de demi, et il nous fallait des Américains à d'autres positions. De toute façon, la décision fut difficile à faire et si Moseley persiste à briller de la sorte à Vancouver, j'admettrai mon erreur."

BLOC NOTES — Carl Winfrey sera au poste de second de gauche pour les Alouettes... Phil Price remplacera Gene Gaines comme demi de sûreté... Lewis Cooke sera employé à la place de Price au poste de demi de coin à droite... Rudy Sims est de retour à 250 livres à Ottawa, après une expérience négative à Green Bay... Les blessés chez les Alouettes: Zapiec, Yochum, Rodgers, Dalla Riva, qui jouera, souffre d'une blessure à l'épaule... Les blessés à Ottawa: Bruce Smith, Bob McKeon et Wayne Giardino...

Parmi les meilleurs nageurs canadiens

Certains n'iront pas à Mexico...

CALGARY (CP) — La plupart des favoris ont facilement franchi les étapes préliminaires aux championnats canadiens de natation disputés à Winnipeg. On a toutefois pas enregistré de performances fracassantes à ces compétitions qui serviront à désigner les membres de la délégation canadienne aux jeux pan-américains.

Wendy Quirk, de Vancouver, et Debbie Sojnicki, de Thunder Bay, ont mené au 100 mètres papillon chez les dames tandis que Brice Robertson et Stephen Pickell, l'un et l'autre de Vancouver, en ont fait autant chez les hommes. Ces deux derniers ont toutefois communiqué leur intention de ne pas participer aux jeux pan-américains.

Graham Smith d'Edmonton a terminé premier au 200 mètres dos et Dave Heinbach de Vancouver, second, alors Marian Stuart et Melanie Mackay ont dominé cette épreuve chez les dames.

Bien qu'aucun temps particulièrement remarquable n'ait été enregistré, la compétition est devenue de plus en plus intéressante pour l'obtention d'une place à la finale après que plusieurs

des champions actuels aient fait savoir qu'ils n'avaient pas l'intention de participer aux jeux pan-américains qui se dérouleront à Mexico en octobre prochain. Plusieurs d'entre eux ont en effet manifesté le désir de se reposer quelque peu à la suite de l'été fort chargé qu'ils viennent de passer.

Becky Smith d'Edmonton, son frère Graham de même que Stephen Pickell, entre autres n'ont pas l'intention de faire le voyage à Mexico. Il en est de même pour la jeune Nancy Garapick de Halifax d'autant plus que plusieurs des meilleures nageuses américaines ont annoncé qu'elles ne participeraient pas aux compétitions de Mexico, ce qui laisserait la jeune canadienne sans opposition réellement sérieuse.

L'instructeur Derek Snelling de Vancouver a affirmé qu'il ne voyait pas d'un mauvais oeil que quelques uns des champions canadiens ne se rendent pas à Mexico, bien qu'il n'ait suggéré à aucun de prendre une telle décision.

"Ce serait une occasion qui serait offerte d'envoyer quelques nageurs à leur première compétition internationale," a-t-il commenté.

Portes et fenêtres Weather-Vane chez Eaton

Les portes et fenêtres en aluminium, fabriquées et ajustées sur mesure, rehaussent l'aspect de votre maison et la protègent contre les intempéries. Fabriquées avec des matériaux à la fois fonctionnels et décoratifs, les fenêtres ont 2 ou 3 coulisses et un moustiquaire. Renseignez-vous aussi sur les autres moyens d'améliorer votre maison... comme des auvents en fibre de verre "Fiberglas" ou en aluminium, résistant aux intempéries.

Composez 842-9331 poste 284 et un représentant ira vous faire un devis sans frais ni obligations de votre part.

Eaton Centre-ville seulement (quatrième étage), rayon 453.

EATON

Championnat de tennis des E.-U.

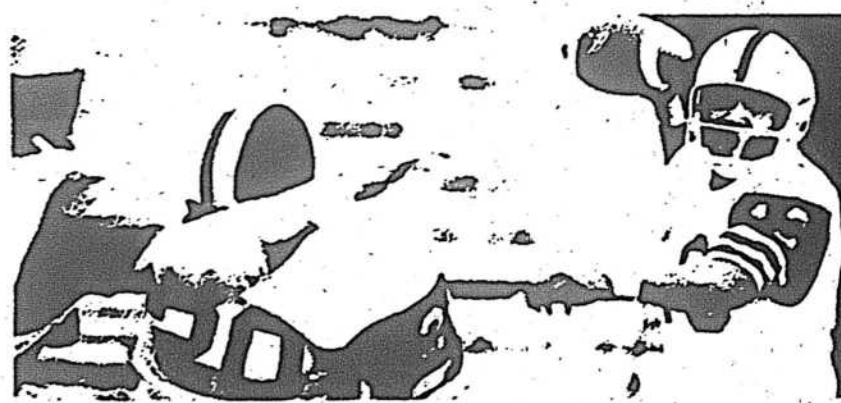
Orantes dispose aisément de Arthur Ashe

INDIANAPOLIS (AFP) — Le tennisman espagnol Manuel Orantes a remporté, hier soir, la finale du championnat des États-Unis sur terre battue, à Indianapolis, en battant très facilement 6-2, 6-2 l'Américain Arthur Ashe.

Orantes s'adjuge ainsi le cheque de \$16,000 décerné au vainqueur. Il avait battu, en demi-finale, l'Argentin Guillermo Vilas et n'a pas perdu un set au cours du tournoi. Avec cette victoire, l'Espagnol s'annonce comme l'un des favoris du tournoi de Forest Hills, qui aura lieu pour

la première fois cette année sur terre battue à partir de la fin du mois.

Orantes, spécialiste de terre battue, a nettement dominé le Noir américain habitué aux surfaces plus rapides. Le gaucher espagnol, utilisant de nombreux amortis, déséquilibrait constamment son adversaire. Mené 2-1 au premier set, il aligna huit jeux d'affilée. Ashe, vainqueur cette année à Wimbledon, a commis de nombreuses erreurs notamment sur son point faible, le coup droit, droit.



Les Alouettes face aux Riders

Ce soir à 20h00, à la télévision de Radio-Canada ne manquez pas la partie entre les Alouettes de Montréal et les Rough Riders d'Ottawa. Directement du parc Lansdowne.

POUR
LES SPORTS

TON METRO, TON AUTOBUS,
C'EST LÀ POUR ÇA!

\$1,000,000 EN PRIX

SUPER LOTO

QUANTITÉ LIMITÉE

TIRAGE: 22 AOÛT

Les Russes pourraient tenter d'arriver les premiers sur Mars

Une avarie retarde
à jeudi le
lancement de Viking

CAP CANAVERAL (d'après UPI et AFP) — La sonde Viking, qui, au terme d'un voyage de près d'une année, atterrira sur Mars, n'est pas partie hier comme prévu, à 18h34 GMT, et cela à cause d'une valve bloquée.

Cette petite avarie a été découverte pendant le compte à rebours. L'une des 24 valves situées à la base de la fusée Titan, alimentée en carburant solide, a refusé de se fermer au signal. La cause de cet incident n'a pas été précisée.

Un porte-parole de la NASA a déclaré que le lancement de la sonde a été remis à jeudi.

Une seconde sonde Viking semblable doit être lancée dans le courant du mois d'août.

La station Viking, le véhicule spatial automatique américain le plus coûteux et le plus perfectionné, doit déposer en douceur, sur la planète Mars, un véritable laboratoire de biologie, de chimie, de géophysique et de météorologie.

Pendant que le laboratoire opérera sur la surface de Mars, l'autre partie de la station orbitera autour de la planète et transmettra aux stations terrestres des photographies et d'autres informations.

Le lancement est effectué à l'aide d'une fusée Titan E-3 Centaur, la plus puissante restée à la disposition de la NASA depuis la mise à la retraite du Saturn-5 uti-

lisé pour les missions lunaires Apollo.

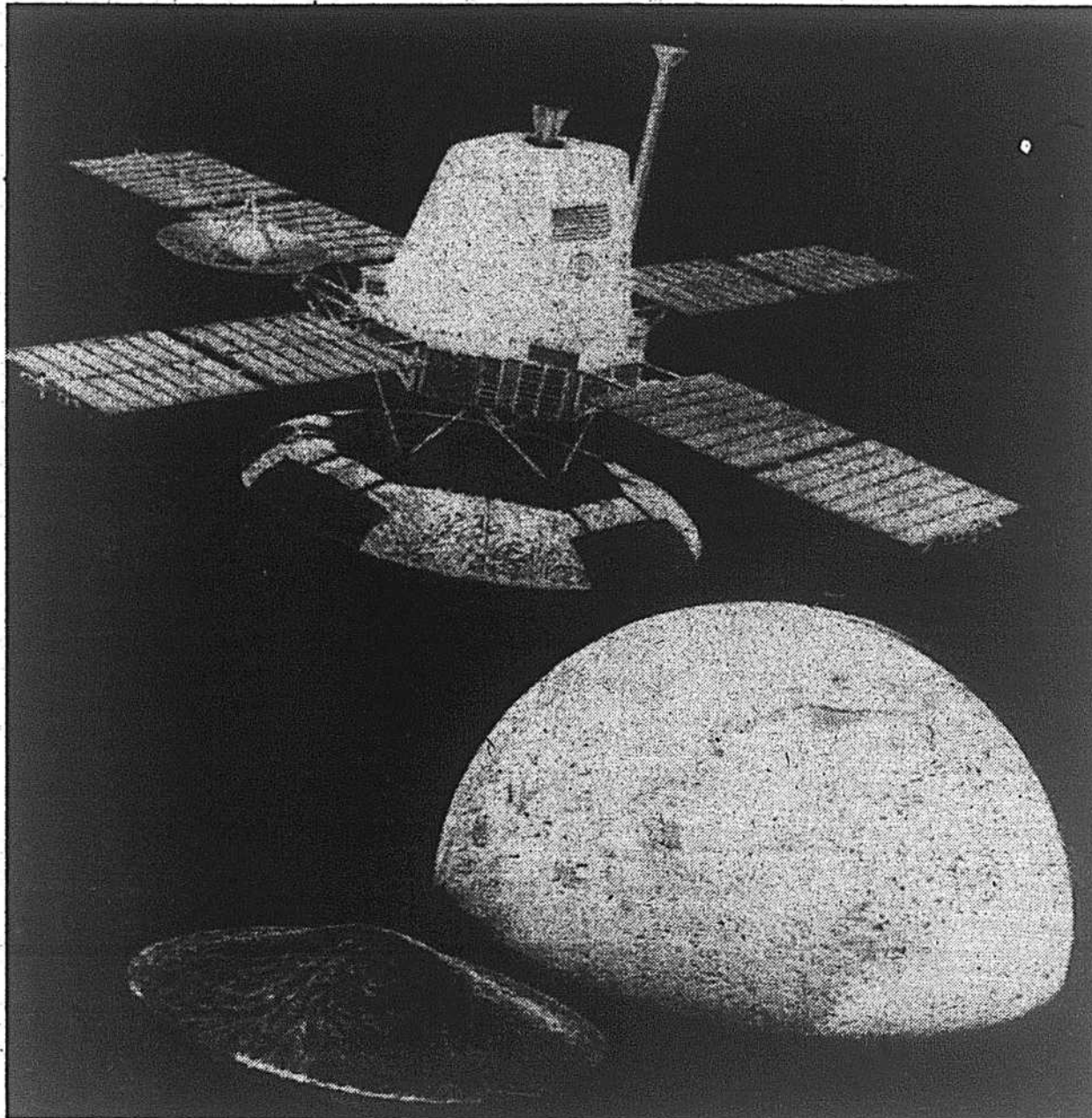
Les techniciens du Cap Canaveral, attendant d'être fixés sur la nature exacte de l'incident pour décider si l'atterrissage sur Mars se fera le 4 juillet 1976, jour même du 200^e anniversaire de la proclamation de l'indépendance des États-Unis, comme initialement prévu.

L'URSS pourrait tenter de devancer les États-Unis en faisant atterrir un engin-robot sur Mars avant que le vaisseau spatial américain Viking n'y parvienne, a affirmé par ailleurs un expert britannique, président de la Société interplanétaire britannique, M. Kenneth Gatland.

Selon M. Gatland, les Soviétiques pourraient lancer un véhicule plus rapide au milieu du mois de septembre et arriver sur Mars avant les Américains.

Les Russes ont essayé de toutes leurs forces de poser sur Mars un engin en état de marche, a précisé M. Gatland. Ils ont dépensé des millions à cette fin et il est peu probable qu'ils abandonnent maintenant.

De plus, a-t-il ajouté, on ne peut lancer un engin vers Mars que tous les 25 ou 26 mois. Si les Russes n'en envoient pas un avant le mois d'octobre, ils devront attendre.



Cette maquette représente, en haut, la partie orbitale de la sonde Viking survolant Mars, alors que l'autre partie, en bas, encore enfermée dans sa coque protectrice, s'apprête à atterrir sur la planète rouge. A 20,000 pieds, un parachute doit se déclencher et des rétro-fusées s'allumer, afin d'assurer l'atterrissage en douceur du laboratoire.

Chrétien
est bien fier
de son monde!

OTTAWA (PC) — L'administration du gouvernement fédéral est probablement meilleure que celle du gouvernement du Québec surtout parce que les fonctionnaires fédéraux travaillent fort pour le gouvernement peu importe leur allégeance politique. C'est une des déclarations du président du Conseil du Trésor du Canada, M. Jean Chrétien, qui sont rapportées dans un document issu du Conseil.

Le document rapporte également qu'une enquête faite récemment auprès des Québécois indique que ces derniers ont plus confiance au gouvernement fédéral qu'au gouvernement provincial.

"Je pense qu'un des facteurs, que nous ne pouvons pas voir au niveau provincial, du moins pas au Québec... est que les fonctionnaires à Ottawa ont un meilleur sens de ce qu'est l'Etat. Ils travaillent pour l'Etat."

M. Chrétien dit ne pas savoir pour quel parti ont voté les fonctionnaires d'Ottawa aux dernières élections fédérales et cela "ne me vient même pas à l'idée de vouloir le savoir".

S'il y avait un changement de gouvernement, les fonctionnaires fédéraux continueraient de travailler tout aussi fort pour ce nouveau gouvernement.

"C'est probablement ce qui fait que l'administration à Ottawa est meilleure que l'autre à laquelle j'ai fait allusion."

M. Chrétien a été interviewé par des hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor sur ses vues du Conseil, soit l'employeur officiel des fonctionnaires fédéraux. L'entrevue était faite à l'occasion du premier anniversaire de la présidence de M. Chrétien.

Un prospectus préliminaire décrivant ces valeurs a été déposé aux commissions ou administrateurs de valeurs mobilières dans toutes les provinces et territoires du Canada, mais il n'est pas encore devenu final. Cette annonce est publiée afin de permettre au public canadien de se procurer ce prospectus préliminaire de façon à étudier ces valeurs à des fins d'investissement. Elle ne constitue pas une offre de vente de ces valeurs. L'offre ne sera faite que par l'intermédiaire du prospectus final, et aucune offre d'achat de ces valeurs ne sera acceptée dans quelque province ou territoire que ce soit avant que la commission ou l'administrateur provincial des valeurs mobilières n'ait signifié sa réception du prospectus final ou n'ait donné toute autre autorisation à cet effet.

CDC

corporation de développement du Canada

Offert uniquement aux citoyens canadiens ou aux résidents du Canada

Offre d'achat d'actions éventuelle

Actions privilégiées de catégorie B à 7%, convertibles et rachetables

(valeur au pair: \$100 l'action)

points saillants:

- **Dividendes trimestriels.** Des dividendes préférentiels cumulatifs fixes seront payés en espèce trimestriellement au taux de 7% par an.
- **Convertibilité en actions ordinaires.** Chaque action privilégiée de catégorie B pourra être convertie en 10 actions ordinaires de la CDC.
- **Deux actions ordinaires en boni.** Chaque action privilégiée de catégorie B donne le droit de recevoir en 1980 et 1985 deux actions ordinaires en boni.
- **Rachat sur demande du détenteur.** Les actions privilégiées de catégorie B seront rachetées par la CDC au prix de \$100 l'action plus les dividendes accumulés, sur demande du détenteur, entre le 2 octobre 1985 et le 1er octobre 1986.

- **Plan d'achat par versements échelonnés.** Les souscripteurs peuvent acheter 2, 5, 10 ou 20 actions par versements échelonnés sur une période de huit mois. Le montant initial exigé correspond à une somme égale à 20% du prix de la souscription, plus les frais d'administration.

- **Privilège de vote.** Chaque action privilégiée de catégorie B donne droit à 10 votes.

- **Priorité.** Les actions privilégiées de catégorie B passent après les actions privilégiées de catégorie A en cours.

PRIX: \$100 l'action

La CDC a été fondée en novembre 1971 en vertu d'une loi du parlement canadien. L'article 2 de cette loi stipule:

"La présente loi a pour objet d'établir une corporation qui aidera à développer et à maintenir des corporations fortes contrôlées et dirigées par des Canadiens dans le secteur privé de l'économie et élargira, pour les Canadiens, les possibilités d'investir pour le développement économique du Canada et de participer à ce développement."

Les présentes valeurs sont spéculatives. Elles ne sont d'aucune façon garanties par le gouvernement du Canada ni par aucun autre gouvernement, de même qu'aucun gouvernement n'a directement ou indirectement d'obligations relativement à ces valeurs.

L'offre sera faite seulement par l'entremise des courtiers en valeurs enregistrés. Pour recevoir un exemplaire du prospectus préliminaire, contactez votre courtier en valeurs, agent de change, ou postez le coupon ci-joint.

À:

Boîte postale 6054, succursale "A", Montréal Québec

Veuillez m'envoyer un exemplaire du prospectus préliminaire concernant l'offre publique éventuelle d'actions de la CDC.

NOM

en majuscules s.v.p.

ADRESSE

No

Rue

Ville

Province

Code postal

(A8)

AUJOURD'HUI



???

Personne n'est parvenu, semble-t-il, à photographier un occupant d'une soucoupe volante. Les rares photos qu'on a pu voir ne sont que de vulgaires truccages. Toutefois, à partir de l'analyse de centaines de témoignages, un dessinateur onirologue a réussi à faire le portrait-robot des types d'humanoïdes le plus souvent décrits.

— page A 8

Essence

La hausse du prix de l'essence et de la plupart des produits pétroliers paraît inévitable aussi bien au Québec qu'en Colombie-Britannique. Le Québec doute maintenant de pouvoir réussir à convaincre l'industrie de geler ses prix jusqu'à la fin du mois d'août, mais espère réduire l'ampleur de la hausse envisagée.

— page B 1

Desserts

L'été, quand il fait chaud, le dessert idéal, c'est encore le fruit frais. Mais pour les amateurs de desserts variés, il y a maintes autres idées que Jeanne Desrochers offre en les expliquant à tous ceux qui aiment les crèmes glacées spéciales, les sorbets et autres mélanges savoureux et... sucrés.

— page D 8

La femme

L'égalité des sexes existe-t-elle en Chine? Qu'en est-il de la condition de la femme? Que lui a apporté le régime communiste? A ces questions, il est impossible d'apporter des réponses simples ou dogmatiques, mais on peut exposer des éléments d'appréciation. La situation se présente sous un angle bien différent dans les Pays-Bas. Bien que le trône y soit occupé par une reine, la femme des Pays-Bas n'a pas pour autant bénéficié d'un statut privilégié. Deux études publiées aujourd'hui sur la condition féminine.

— page F 10

Hockey

Les Russes, qui s'étaient inclinés au cours d'une série de huit matches contre la ligue Nationale avant de prendre leur revanche, cette fois contre l'Association mondiale, seront de passage au Forum de Montréal, au mois de décembre, et se mesureront aux Canadiens.

— page D 3

SOMMAIRE

Alimentation: D 8
Arts et spectacles: D 6, D 7
Bandes dessinées: E 2
Cinéma: D 7
Décès, naissances, etc.: F 11
Économie: B 1 à B 7
Editorial: A 4
Êtes-vous observateur?: E 2
Horoscope: A 14
Informations étrangères: A 15 à A 17
L'auto: D 13 à D 15
Les maux de notre langue: E 2
Médecine d'aujourd'hui: A 13
Mon Oeil sur Montréal: A 12
"Moi-mystère": E 2
Mots croisés: E 7
Page des lecteurs: A 5
Petites annonces: E 3 à E 7, F 2 à F 10
Radio et télévision: D 7
Sports: D 1 à D 4
Vivre aujourd'hui: A 12 à A 14

La clause de vie chère coûte 3.6 pour cent aux travailleurs

par Jean POULAIN

Les clauses de vie chère comprises dans les conventions collectives de travail ont plusieurs traits en commun avec l'assurance-automobile: la prime qu'il faut payer est coûteuse et on n'est pas sûr d'en tirer plein avantage.

L'exemple de toutes les conventions collectives de travail importantes signées depuis un an montre en effet que les travailleurs ayant obtenu un contrat de travail sans clause de vie chère recevront en moyenne des hausses annuelles de 18.60 p. cent.

Pour ceux qui se sont crus privilégiés de disposer d'une clause de vie chère, les hausses moyennes de base n'atteignent que 15 p. cent.

C'est donc une véritable prime de 3.60 p. cent que l'employé perd pour s'assurer contre l'inflation, prime qui passe à 4.90 p. cent dans l'industrie manufacturière.

L'opération reste donc assez aléatoire à plusieurs égards.

En premier lieu l'indemnité de vie chère qu'offre l'employeur ne peut être connue d'avance puisqu'elle dépend de la cadence de hausse des prix à venir.

Il ne faut pas la confondre avec

l'indexation, c'est-à-dire avec le parallélisme parfait entre le taux d'inflation et la hausse correspondante du salaire. Cette indexation ne peut d'ailleurs se concevoir que pour les épargnes mais non pour les rémunérations du travail. C'est pourquoi les clauses de vie chère n'accroissent en général au travailleur que la moitié, au maximum, de l'augmentation des prix à la consommation sur une base annuelle.

Cela s'explique. Si l'inflation est par exemple de 12 p. cent par année, soit un p. cent par mois, l'argent gagné le premier mois et dépensé aussitôt, n'a perdu qu'un p. cent de sa valeur.

Celui de la paie du mois suivant perdra deux p. cent, et ainsi de suite. Il en résulte que sur une année, le revenu du travailleur, dépensé au fur et à mesure, aura perdu en moyenne 6.50 p. cent. (Tel ne serait pas le cas d'un travailleur à sa retraite et qui aurait économisé par exemple \$12,000. Douze mois après, ce capital non dépensé aurait perdu 12 p. cent, sur la même base que l'exemple précédent, ou \$1,440).

On constate ainsi que la "prime" de 3.60 p. cent que paie le salarié pour disposer d'une clause de vie chère est fort élevée pour un avantage matériel

qui ne dépassera pas 5 p. cent (inflation annuelle de 9 à 10 p. cent) et peut aussi être négatif (inflation annuelle qui serait inférieure à 7 p. cent).

Selon les données que vient de rendre publiques Statistique Canada, sur les 810,720 salariés couverts par les conventions collectives signées entre le troisième trimestre 1974 et le deuxième trimestre 1975 (période du 1er juillet 1974 au 30 juin 1975), 383,405 ont obtenu une clause de vie chère et les autres, soit 427,315 n'en ont pas. (Il s'agit de toutes les conventions collectives couvrant 500 travailleurs

Voir CLAUSE, page A 6



Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger a profité de son bref passage à Montréal pour visiter, en compagnie du maire Jean Drapeau, le chantier des Jeux olympiques, et pour saluer, d'un sourire et d'un geste de la main, les ouvriers qui y travaillent.

Eaux territoriales

Les E.-U. prêts à agir seuls

par Yves LECLERC

Les Etats-Unis songent à prendre des mesures unilatérales pour définir et protéger leurs eaux territoriales vis-à-vis des autres pays intéressés n'en viennent pas d'ici la fin de 1976 à une entente sur le Droit de la Mer qui convienne à Washington.

C'est ce qu'a clairement laissé entendre le secrétaire d'Etat Henry Kissinger dans un discours prononcé hier au congrès du Barreau américain qui se tient à Montréal. Il a noté que son pays préférerait de beaucoup une entente négociée, mais qu'il "ne peut retarder indéfiniment l'exploitation de

son sous-sol marin" ni "accepter indéfiniment que des étrangers fassent la pêche sur ses côtes sans règles et sans retenue".

Parlant d'une voix monocorde encore teintée d'un accent allemand, M. Kissinger a défini de la façon suivante les conditions que Washington est prêt à accepter dans ce domaine:

— Limite territoriale de 12 milles dans laquelle le pays côtier aurait tous les droits, sauf d'empêcher le passage du commerce maritime international, notamment dans les détroits importants (il a cité Gibraltar, Malacca et Bab-el-Mandeb).

— Limite "économique" de 200 milles, où le pays côtier contrôlerait la pêche et les exploitations minières, mais où la navigation serait libre. Dans certaines régions, cette limite pourrait dépasser 200 milles, mais elle serait précisément définie.

— Création d'un organisme international pour régir l'exploitation minière des grands fonds océaniques; cette agence défendrait les droits de tous les pays à profiter de ces richesses, remettrait aux pays défavorisés une part des profits réalisés par les pays exploitants, mais n'aurait pas de contrôle sur le rythme de production ou

les prix. Sa composition et sa procédure de vote devrait "réfléter les intérêts des Etats participants".

Pas un ultimatum...

C'est la première fois que le gouvernement américain définit aussi clairement, et exprime à un aussi haut niveau, sa position quant au Droit de la Mer. Il est visible que M. Kissinger a choisi Montréal pour faire cette déclaration majeure parce qu'il s'agit là d'un domaine qui est d'importance primordiale pour le Canada.

Le secrétaire d'Etat s'est défendu

Voir AGIR, page A 6

Expropriations
Faute de
contrôle...

Une analyse de
Jean-Pierre BONHOMME

Les expropriations des lits des rivières de la région montréalaise, qui s'effectuent cet été illégalement au profit d'intérêts collectifs et privés, sont le résultat direct d'un manque de communication interministériel du gouvernement du Québec et d'une absence de contrôle efficace des Services de protection de l'environnement du ministère des Affaires municipales.

C'est la conclusion que l'on peut tirer si l'on remonte aux causes des nombreuses plaintes formulées ces jours-ci par les citoyens au sujet des infractions à la loi québécoise de la qualité de l'environnement concernant l'équilibre naturel des berges. En effet, dans les trois cas les plus graves — et dont LA PRESSE a fait état — soit ceux des îles de Boucherville, dans le fleuve Saint-Laurent, de la promenade fluviale de Verdun, également dans le fleuve au niveau de l'île des Soeurs, et de Sainte-Marthe, sur le lac des Deux-Montagnes, les remblayages, pourtant très importants et modifiant radicalement la forme du fleuve et des rivières, n'avaient pas été portés à la connaissance des autorités responsables.

En vertu d'une récente entente, et à cause de la multiplicité des juridictions, la responsabilité du contrôle des berges des rivières montréalaises a été confiée au ministère des Richesses naturelles. Or, étant donné que le ministère des Richesses naturelles octroie lui-même les permis d'exploitation des lits des rivières, notamment au titre des exploitations minières, on comprend qu'il ne soit pas porté à se surveiller lui-même étroitement. D'autre part, les Services de protection de l'Environnement, qui devraient avoir une fonction de police souveraine, se comportent d'une manière passive et n'agissent que si des plaintes sont formulées.

Le parc fluvial
de Verdun

Le cas de la destruction des berges dans le parc fluvial de Verdun est typique. La ville de Verdun possède du ministère des Richesses naturelles un permis de remplir le lit du fleuve jusqu'à 500 pieds de la ligne des hautes eaux du lit original. Cette limite est vraisemblablement dépassée cet été par le remblayage intensif au moyen des résidus provenant des chantiers de construction du métro. Or les fonctionnaires des Richesses naturelles ne vérifient les travaux en cours qu'une seule fois, au printemps;

Voir CONTROLE, page A 6

Le général Soarès démissionne

La chasse aux communistes s'intensifie

d'après UPI, AFP et AP

LISBONNE — Alors qu'à Lisbonne règne l'incertitude politique, surtout après la démission fracassante du général Pinto Soarès de ses fonctions de membre du Conseil de la révolution et de commandant de l'Académie militaire, l'escalade de la violence anti-communiste et anti-MFA se poursuit dans le nord catholique du Portugal.

De nouvelles manifestations se sont en effet produites aux premières heures de la journée, ce matin, à Viseu, dans le nord du pays, où le siège du Parti communiste a été attaqué et saccagé. Il en a été de même à Vila Verde pour le siège du Mouvement démocratique portugais, considéré comme proche du PC.

A Viseu, la manifestation organisée

pour appuyer les neuf signataires du document Melo Antunes s'est terminée par des incidents qui ont fait un mort et une quinzaine de blessés. Les militants du PC, assiégés, ont lancé trois cocktails molotov sur la foule qui bombardait de pierres la permanence. La foule a recouru à son tour à des cocktails molotov, a saccagé l'immeuble et ne s'est finalement dispersée que lorsque des militaires ont tiré plusieurs rafales de mitrailleuse.

Par ailleurs, les émeutiers ont tenu toute la journée d'hier les rues de Braga, incendiant et saccageant les permanences du Parti communiste, du Mouvement démocratique portugais et de l'intersyndicale.

Ces manifestations, qui rassemblaient des groupes de plusieurs cen-

taines de jeunes gens se déplaçant en cortège, faisaient suite aux violents incidents de la veille, qui ont fait vingtaine de blessés, lors de la première attaque contre la permanence du PC sur la place Campo Da Vinha.

Massés au nombre d'un millier sur la grande esplanade, les émeutiers ont commencé hier matin, à attaquer le siège du PC, profitant du départ des troupes du Copcon, venues de Porto pour rétablir l'ordre.

Un commando de manifestants a fait irruption dans l'immeuble et y a mis le feu avec des bidons d'essence, aux acclamations de la foule. Une cinquantaine de soldats du 8^e Régiment d'infanterie sont alors arrivés pour éloigner la foule du brasier, tandis que les pompiers, prenant leur temps et sans doute intimidés par les mani-

festants, n'intervenaient qu'une fois le bâtiment complètement embrasé.

En début d'après-midi, la foule est revenue sur le Campo Da Vinha et s'en est prise cette fois à l'annexe de la permanence du PC, petite bâtisse d'un étage qui était jusque-là passée inaperçue.

A partir de ce moment, les forces de l'ordre se sont retirées et ne se sont plus montrées de la journée. Les émeutiers ont donc pu, en toute tranquillité, saccager la permanence du MDP et lancer meubles et archives par les fenêtres pour y mettre le feu aux cris de "victoire, victoire".

Le troisième autodafé a été organisé devant le siège de l'intersyndicale, dans l'avenue centrale de Braga.

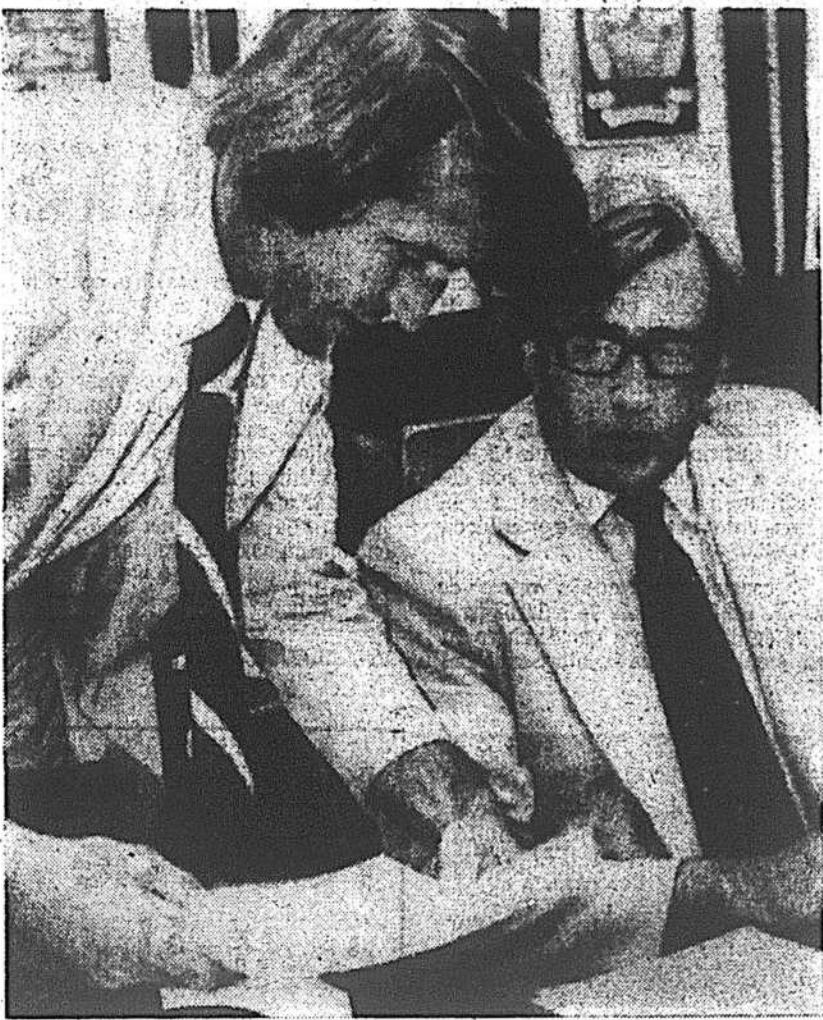
A Lisbonne, entre-temps, le journal República a publié, hier soir, la lettre de démission du général Soarès.

Celui-ci, qui n'a pas signé le "document Melo Antunes", y déclare notamment que le Conseil de la révolution, au sein duquel les positions politiques se sont radicalisées, n'a pas su empêcher l'exploitation à l'extérieur de ses divisions internes.

Il ajoute qu'il ne saurait demeurer plus longtemps en fonctions dans les organes supérieurs de la révolution, alors qu'on n'y distingue ni sérénité, ni unité, ni autorité. Y demeurer serait, selon lui, faillir au sens de la responsabilité.

Il rend cependant hommage au Premier ministre, le général Vasco Gonçalves, et affirme que celui-ci, malgré les désaccords personnels, le trouverait à ses côtés si un jour un quelconque Pinchochet venait à le faire s'asseoir au banc des accusés.

Un comité aborde l'affaire Reid

Pas question d'inquisition
dans le travail de la presse

Joseph Maingot, le conseiller juridique de la Chambre des communes, et le président Rod Blaker, du Comité des privilèges et élections, se consultent, hier, avant que le comité n'entreprenne l'étude de l'affaire Reid et "The Gazette".

par Claude GRAVEL
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le Comité des privilèges et élections de la Chambre des Communes, chargé d'examiner le bien-fondé des accusations portées fin juillet par le journal The Gazette contre le secrétaire parlementaire du Conseil privé, M. John Reid, ne veut pas porter atteinte à la liberté de la presse au Canada.

Avant même que ne débutent hier les travaux du comité qui permettront d'entendre cette semaine une dizaine de témoins, la critique financière du Parti conservateur et député de York-Simcoe, M. Sinclair Stevens, a souhaité que le comité examine les faits à leur mérite et qu'il ne se livre pas à des procédés d'inquisition envers les moyens d'information.

"Le fait de traîner le personnel des journaux devant un comité des privilèges après la publication d'articles pourrait nuire sérieusement à la liberté de l'information au pays", a-t-il fait valoir dans un communiqué. "Nous devons établir avant tout s'il y a vraiment eu fuite de renseignements avant la présentation du budget ou d'un amendement au budget."

Tandis que le président du comité, M. Rod Blaker, député libéral de La Chine-Lakeshore, déclarait avec le sourire aux journalistes parlementaires: "Il n'y a pas d'accusés ici, même si nous donnons l'impression d'être un tribunal", son collègue de Sarnia-Lambton, M. Bud Cullen, se chargeait de calmer les appréhensions conservatrices. "Il n'y aura aucune inquisition dans le travail de la presse", déclarait-il.

Le Comité des privilèges doit découvrir si le quotidien The Gazette a eu raison de prétendre que le secrétaire parlementaire du Conseil privé a transmis à des hommes d'affaires de son comité (Kenora-Rainy River, en

Ontario) des informations confidentielles contenues dans le budget du 18 novembre 1974. M. Reid a catégoriquement nié ces accusations.

Seul témoin à avoir été entendu hier, le conseiller juridique de la Chambre des Communes, M. Joseph Maingot, a fait l'historique des lois et traditions du parlementarisme de type britannique de nature à aider le Comité dans son travail.

En réponse à l'inquiétude de quelques députés, M. Maingot a établi que rien ne s'oppose à ce que le Comité des privilèges et élections tente d'éclaircir cette affaire alors même que M. Reid se prépare à poursuivre en justice le journal The Gazette et LA PRESSE, qui a traduit l'article incriminant le secrétaire parlementaire du Conseil privé.

M. Maingot a expliqué que les témoignages qui seront entendus au Comité ne pourront être invoqués devant une Cour.

La tâche du Comité, formé d'une vingtaine de députés de tous les partis, est d'autant plus délicate qu'il existe peu de cas au pays où un journal a dû répondre de ses allégations devant des représentants du Parlement. En 1906, un journaliste avait été réprimandé par la Chambre après avoir porté atteinte à la réputation d'un député dans un article. Le journaliste avait comparu devant un comité des Communes. Depuis lors, trois autres cas avaient fait long feu.

Aujourd'hui, le Comité des privilèges doit interroger l'éditeur de la Gazette, M. Mark Farrell, son directeur de l'information, M. Brodie Snyder, et le journaliste qui a signé l'article accusant le secrétaire parlementaire, M. Jacques Hamilton. Mercredi, ce sera au tour de M. John Reid de se faire entendre des membres du Comité, qui doivent faire rapport au Parlement à la reprise de la session, le 14 octobre prochain.

Les élections en
Ontario: c'est parti

TORONTO (d'après CP et UPI) — Les quelque cinq millions d'électeurs de l'Ontario se rendront aux urnes le 18 septembre prochain afin d'élire les 125 députés, huit de plus que le nombre actuel, qui siègeront dans la prochaine législature provinciale à la suite de la refonte de la carte électorale réalisée en terme de vives controverses politiques.

Ainsi en a décidé hier le Premier ministre sortant, M. William Davis, qui a précisé que son gouvernement conservateur avait besoin d'un nouveau mandat, afin de se mettre à la tâche la plus vite possible, à l'automne, et d'affronter "les graves responsabilités d'une période critique de notre histoire".

M. Davis, qui recherchera un deuxième mandat consécutif pour diriger la province, a énuméré ainsi ces "graves responsabilités":

- Absence de leadership fédéral en matière d'énergie, d'économie et de qualité de la vie;
- Une politique énergétique fédérale qui enrichit certains gouvernements au détriment des industriels et des consommateurs ontariens, ce qui oblige l'Ontario à mener seul le combat contre l'inflation;
- L'Ontario a réduit les impôts alors qu'Ottawa les haussait; l'Ontario gelait les prix du pétrole et du gaz alors qu'Ottawa les augmentait; et

l'Ontario est obligé d'hypothéquer l'avenir en adoptant des budgets déficitaires.

Ce sont les premières élections ontariennes à être organisées sous de nouvelles lois limitant les dépenses électorales et réglementant les pratiques des candidats durant la campagne.

A la dissolution du parlement provincial, les conservateurs détenaient 74 sièges, les libéraux 23 et les néo-démocrates 20.

Moins de 24 heures plus tard, les chefs des trois partis politiques ontariens avaient déjà entrepris leur randonnée de cinq semaines qui, chacun l'espère, lui apportera le plus grand nombre de voix.

Tandis que M. Davis entreprenait une visite dans le nord de la province, le chef libéral, M. Robert Nixon, a déclaré que "le temps est venu pour les libéraux de mettre un terme au règne des conservateurs", qui dure depuis 32 ans à Queen's Park. "L'Ontario ne peut se payer le luxe d'un autre gouvernement Davis".

Pour sa part, le leader néo-démocrate Stephen Lewis a accueilli la nouvelle avec soulagement. "Nous avons les candidats, les programmes et l'organisation, a dit M. Lewis, et nous estimons que les grands thèmes de cette campagne sont l'énergie, le logement, les terres et les gens."

Drummond confirme qu'il a
parlé à McGregor d'un bill
sur les agences de voyage

Le ministre québécois de l'Agriculture, M. Kevin Drummond, a confirmé hier, au cours d'une entrevue téléphonique, qu'il avait discuté d'un projet de loi sur les agences de voyages avec un agent de voyage montrealais avant l'adoption du projet de loi.

M. Drummond a expliqué que M. R.Y. McGregor, président de la McGregor Travel Company, était un ami de longue date et que la question du projet de loi sur les agences de voyages avait été soulevée au cours de leurs conversations.

M. McGregor a comparu récemment à l'enquête instituée sur les opérations financières de la société Air Canada afin d'expliquer le versement irrégulier d'une somme de \$100,000 effectuée à sa firme par la compagnie aérienne.

On avait déclaré à l'enquête, présidée par le juge Estey, que "l'influence politique" de M. McGregor avait justifié ce paiement.

M. Drummond a toutefois soutenu, hier, que M. McGregor lui avait demandé la date de la présentation du projet de loi à l'Assemblée nationale, "mais il n'exerça aucune pression".

"La date de la présentation du projet de loi l'intéressait plus que son contenu", a affirmé le ministre québécois.

Entre sa présentation, en juillet 1974, et son adoption, en décembre

dernier, le projet de loi avait été amendé de façon à exempter les compagnies aériennes de la nécessité de déposer en fidéjussio les fonds recueillis par les agents de voyages. Cette mesure devait viser à garantir aux clients les services pour lesquels ils ont payé.

M. Drummond a par ailleurs indiqué qu'il détenait des obligations d'une valeur de \$5,000 dans la firme de M. McGregor.

Dans un memorandum datant de novembre 1974, préparé par M. J.J. Smith, cadre d'Air Canada, et versé au dossier de l'enquête, Estey, on affirmait qu'en retour du paiement des \$100,000, l'agence McGregor devait user "de son influence, au nom des intérêts d'Air Canada, sur la question précise de la réglementation imminente des agents de voyages, au Québec".

M. McGregor se trouve présentement à l'extérieur du pays, mais son avocat, Me Richard Holden, a déclaré, hier, que tous les détails des intérêts que le ministre détenait dans la firme avaient été fournis à l'enquête Estey. "S'ils ne furent pas soulevés à l'enquête, c'est que personne n'en fit la demande", a-t-il dit.

Le juge Estey a indiqué pour sa part, hier à Toronto, qu'il n'avait nullement l'intention de rouvrir l'enquête, en dépit des rapports de presse publiés à ce sujet.

en bref

Le taux de chômage
est stationnaire

OTTAWA (PC) — Le taux de chômage n'a pas varié en juillet, demeurant à 7.2 p. cent dans l'ensemble du pays, signale Statistique Canada.

Le taux a cependant légèrement augmenté à Terre-Neuve et en Alberta; il est demeuré inchangé dans le Québec et la Saskatchewan et a légèrement diminué dans les autres provinces. Le déclin le plus significatif s'est produit au Manitoba où le taux est tombé à 2.6 p. cent, ce qui constitue une baisse de 1.7 p. cent.

Le chômage a augmenté chez les femmes et a diminué chez les hommes. Chez les hommes de plus de 25 ans, le taux de chômage est passé de 5.6 à 5.5 p. cent; chez les femmes, il est passé de 4.6 à 4.7 p. cent.

Les proportions données ci-haut sont ajustées pour éliminer les facteurs saisonniers. En chiffres absolus, il y avait en juillet 653,000 chômeurs.

Un conciliateur
pour les postiers

OTTAWA — Le juge Jean Moisan, de la Cour supérieure du Québec, a été nommé hier président du comité de conciliation institué en vue de régler le conflit collectif opposant les Postes canadiens à l'Union canadienne des employés postaux. Les deux membres du comité sont les avocats montréalais Guy Dancosse et Irving Gaul. Le conflit porte sur l'automatisation et les salaires, le syndicat affirmant que les changements technologiques entraînent la perte d'emplois et réclamant une hausse de 71 p.c. échelonnée sur un contrat d'un an. Selon la loi de la négociation collective en vigueur pour les employés fédéraux, le changement technologique n'est pas négociable. Les employés touchent entre \$3.83 et \$4.67 l'heure et la direction des Postes leur a offert une hausse de \$1.15 sur un contrat de 32 mois.

Une pdg d'une
société d'Etat

OTTAWA — Claudette Nadeau, 37 ans, femme d'affaires de Montréal, a été nommée présidente et directrice générale de la Société de disposition des biens de la Couronne. C'est la première fois qu'un poste aussi important est confié à une femme dans une société d'Etat. Mme Nadeau a été adjointe au vice-président général de Simard et Beaudry, de Montréal, directrice des services des fonds mutuels et de la retraite chez Geoffroy, Robert et Gélinas, de Montréal, et adjointe au directeur de la commercialisation à la Banque Canadienne Nationale. Sa nomination a été annoncée hier par le ministre des Approvisionnement et Services, M. Jean-Pierre Goyer.

"Mon nom n'est
pas Choquette"

VANCOUVER — "Mon nom n'est pas Jérôme Choquette... Je pense que c'est une chose terrible que de condamner quelqu'un qu'un jury avait acquitté", a lancé, le procureur général de la Colombie-Britannique, Alex Macdonald, pendant une manifestation à Vancouver, de l'Association pour le rappel de la loi sur l'avortement. A l'instar des autres manifestants, le procureur général Macdonald a réclamé la libération du Dr Henry Morgentaler, qui a été condamné à la prison pour pratique illégale de l'avortement. M. Macdonald a toutefois refusé de se prononcer sur la loi elle-même relative à l'avortement.

Pas de dragage
du Richelieu

SHELBURNE, Vermont — Les membres de la Commission mixte internationale se disent presque certains que les Etats-Unis refuseraient d'approuver un projet de dragage de la rivière Richelieu au Québec. Le gouvernement canadien étudie un tel projet qui pourrait mettre un terme aux inondations des rives du Richelieu. Mais des spécialistes de la protection de l'environnement s'opposent farouchement à cette entreprise parce qu'elle baisserait pour toujours le niveau des eaux du lac Champlain. La Commission mixte internationale a conféré, durant le dernier week-end, à Shelburne, au Vermont, avec le Lake Champlain Committee. La Commission mixte, qui est formée de Canadiens et d'Américains, a pour tâche de régler les problèmes relatifs aux eaux limnitrophes canado-américaines.

Manifestation
du Greenpeace

VANCOUVER — Six membres du mouvement pacifiste Greenpeace, et parmi eux son leader Bob Hunter, ont été arrêtés hier à Vancouver pour avoir tenté d'empêcher une livraison de légumes à bord d'un navire soviétique. Les manifestants voulaient protester contre la pêche intensive pratiquée par les Soviétiques au large de la côte du Pacifique. Le mouvement Greenpeace a déjà manifesté à plusieurs reprises contre les essais nucléaires français dans le Pacifique.

Acadiens contre
l'unilinguisme

MONCTON, N.-B. — Il semble bien que Bathurst aura son école d'immersion bilingue, malgré les protestations de plusieurs Acadiens, qui réclament l'unilinguisme français dans cette région du Nouveau-Brunswick peuplée à 85 p. cent de francophones. Une enquête de "L'Evangéline" a démontré que 5 des neuf membres francophones du bureau de direction de la future école favoriseraient le bilinguisme. Les quatre autres n'ont pu être joints par le journal. Les Acadiens du Bureau de direction avaient tous reçu une lettre de certaines personnalités, leur demandant de donner leur démission en guise de protestation.

Des congés payés
pour la milice

BANFF, Alb. — Le ministre de la Défense, M. James Richardson, dit qu'il aimerait que le Parlement vote une loi qui obligerait les employeurs à donner des congés payés à leurs employés pour ceux-ci s'entraînent dans la milice. Il a fait part de ses vues en la matière, à Banff, au cours du dernier week-end, alors qu'il se trouvait à un camp national de cadets. Il a dit que des travailleurs aimeraient recevoir une formation dans la milice, mais qu'ils en sont empêchés par la crainte de perdre leur salaire.

Un architecte
pour la Galerie

OTTAWA — Le ministre des Travaux publics va lancer un concours national parmi les architectes pour les plans d'une nouvelle Galerie nationale, qui doit être construite à Ottawa, tout près de l'Outaouais et de l'immeuble de la Cour suprême. Le concours débutera en septembre et le choix définitif des plans sera fait en août 1976. Le coût de construction de la nouvelle Galerie nationale se situera, croit-on, entre \$90 et \$100 millions.

LA METEO

Une dépression suivie d'un front froid a traversé Montréal hier soir pour se diriger ensuite vers l'est. Les averses et orages cesseront donc graduellement d'ouest en est et les nuages se dissiperont par la suite. Toutefois une zone frontale persistera au sud de nos régions et des perturbations la parcourant amèneront occasionnellement quelques nuages et même des averses ou orages sur le sud du Québec.

à Montréal

AUJOURD'HUI Minimum: 15 — Maximum: 25
Passages nuageux

DEMAIN
Peu de changement

au Québec

REGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	10	20	Ensoleillé avec pass. nuag.	Nuageux
Outaouais	15	25	Passages nuageux	Peu de changement
Laurentides	15	25	Passages nuageux	Peu de changement
Cantons de l'Est	15	25	Passages nuageux	Peu de changement
Saint-Maurice	8	20	Ensoleillé avec pass. nuag.	Peu de changement
Québec	15	25	Passages nuageux	Peu de changement
Lac-Saint-Jean	12	23	Dégagement	Passages nuageux
Rimouski	12	23	Dégagement	Passages nuageux
Gaspé	14	22	Dégagement	Général. ensoleillé
Bas-Caraïbe	14	22	Dégagement	Général. ensoleillé
Sept-Îles	14	22	Dégagement	Général. ensoleillé

au Canada

	Aujourd'hui	Min.	Max.
Colombie-Britannique	Ensoleillé	Vancouver	12 24
Alberta	Ensoleillé	Edmonton	9 21
Saskatchewan	Averses	Regina	11 22
Manitoba	Averses	Winnipeg	11 23
Ontario	Ensoleillé	Toronto	16 27
Nouveau-Brunswick	Dégagement	Fredericton	15 25
Nouvelle-Ecosse	Averses	Halifax	14 24
Ile-du-Prince-Edouard	Nuageux	Charlottetown	15 25
Terre-Neuve	Nuageux	Saint-Jean	14 27

si vous partez

Aux Etats-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
New York	23	27	Boston	21	26
Washington	21	31	Chicago	21	26
			Miami	26	29
			San Francisco	11	17
			Nouv.-Orléans	23	30

Vers les capitales

Amsterdam	— 24	Londres	— 22	Stockholm	— 29
Athènes	— 31	Le Caire	— 31	Sydney	— 14
Berlin	— 31	Lisbonne	— 27	Tokyo	— 25
Bruxelles	— 19	Madrid	— 29	Tunis	— 33
Casablanca	— 16	Moscou	— 6	Vienne	— 28
Genève	— 15	Paris	— 23	Varsovie	— 26
Hong Kong	— 28	Rome	— 29		

Vers les plages

Acapulco	25 32	Bermudes	27 31	Rio de Janeiro	25 29
Mexico	14 24	Barbade	24 29	Nassau	26 32

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Couverture de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400". Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS	
Livraison à domicile: Lundi au samedi	\$1.40
Lundi au vendredi	\$1.25
Samedi seulement	0.50

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE	
par porteur: 12 25	\$2
Lundi au samedi	\$18.80 \$33.60 \$87.20
Lundi au vendredi	\$15.00 \$30.00 \$80.00
Samedi seulement	\$13.00 \$26.00

par courrier:	
Lundi au samedi	\$28.80 \$57.20 \$114.40
Lundi au vendredi	\$21.45 \$42.90 \$85.80
Samedi seulement	\$10.01 \$20.02 \$40.04

* Minimum de 26 semaines

Côte-Nord, par avion, 0.50

* Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 19h30 (Samedi: 9h à 16h).

874-6911

INFORMATION GÉNÉRALE	874-7272
REDACTION	874-7070
EDITORIAL	874-7030
PROMOTION	874-7100
RELATIONS DE TRAVAIL	874-7303

PETITES ANNONCES (annonces classées)	874-7111
du lundi au vendredi: 9h à 17h	
du samedi au dimanche: 9h à 16h30	
Pour changer ou annuler	874-7205

GRANDES ANNONCES	
Détailants	874-7300
National, Télé-Presse, Vacances, voyages	874-7308
Carrières et professions, nominations	874-7320

COMPTABILITÉ	
Grandes annonces	874-6992
Petites annonces	874-6901

LES RESTAURANTS
"LE TOIT ROUGE"

SPECIAL DE LA SEMAINE TOUS LES JOURS DU 9 AU 15 AOÛT DE 11h à 21h

TOURNEDOS DE
FILET MIGNON \$5.95
grille sur charbon de bois

Soupe, salade verte, pommes de terre, dessert du jour et café inclus.

Menu spécial pour enfants de moins de 12 ans
INCLUS: SOUPE, DESSERT ET LAIT

STATIONNEMENT GRATUIT — SALLE DE RÉCEPTION

355, boul. LABELLE
CHOMEDY
(Sortie 4, autoroute des Laurentides)
681-6826

5440 est, SHERBROOKE
MONTREAL
259-3748

Bronfman est prêt à payer la rançon

NEW YORK (d'après AP, AFP, UPI) — Le président de la Distillers Corp. Seagram's Ltd., M. Edgar Bronfman, a déclaré hier soir qu'il était prêt à verser une rançon substantielle aux ravisseurs de son fils, Samuel, enlevé samedi dernier dans la banlieue de New York.

C'est après avoir reçu lundi une lettre au siège social de la maison Seagrams à New York que M. Bronfman a fait cette déclaration. Selon certaines indications, la rançon exigée dépasserait le million de dollars.

Il semble que la famille, a précisé un porte-parole de la société Seagrams, se conformera aux instructions du ou des ravisseurs, présumant que la missive est authentique et que Samuel est bien vivant.

La demande de rançon est parvenue deux jours après que le jeune diplômé du Williams College de Williamstown, Mass., eut téléphoné à son père pour lui annoncer qu'il avait été kidnappé par trois hommes alors qu'il se rendait à la maison de sa mère, située à Purchase, en banlieue de New York.

L'enlèvement se serait produit dans la nuit de vendredi à samedi après que Samuel eût quitté la résidence de sa mère, Ann Margaret Loeb, fille de John Loeb, un associé d'une des plus grandes sociétés de courtage du monde.

La famille Bronfman, bien connue des Montréalais puisque Charles Bronfman, l'oncle du jeune homme enlevé est président de la compagnie Seagram's du Canada et propriétaire des Expos de Montréal, posséderait une fortune estimée à plus d'un milliard de dollars.

Le nom des Bronfman est bien connu aux États-Unis, non seulement à titre de fabricant de boissons alcoolisées, mais aussi à cause de ses activités philanthropiques.

Cet enlèvement est le troisième enlèvement spectaculaire à se produire aux États-Unis depuis que Patricia Hearst, petite fille du magnat de la presse Randolph Hearst, et Reginald Murphy, rédacteur en chef du journal Atlanta Constitution ont été séquestrés par des inconnus.

Dans le premier cas, l'Armée de libération sionniste avait exigé que la famille Hearst distribue aux pauvres pour \$230 millions de produits alimentaires. Hearst avait accepté de verser, sous cette forme, une rançon de \$2,5 millions. Dans le second cas, Reginald Murphy avait été libéré après le versement d'une rançon de \$700,000.



photo Pierre McCann, LA PRESSE

Du ski dans l'île des Soeurs

Cette montagne, devant Verdun, sur l'île des Soeurs, est présentement "en construction". Elle s'élève, elle aussi, à l'aide des matériaux provenant des excavations pour le métro. Les autorités de Verdun, qui ont autorité sur l'île des Soeurs, disent s'être opposées à cet aménagement. Il semble que les promoteurs de l'île veulent s'en servir pour établir un centre de ski.

Le remblayage des berges du Saint-Laurent

Verdun affirme agir dans l'intérêt public

Les travaux de remblayage qu'effectue présentement à peu de frais la ville de Verdun sur les rives du Saint-Laurent visent un double objectif: combler d'abord la cavité où dorment des eaux stagnantes et nauséabondes pour ensuite acquérir une bande de terre d'environ 300 pieds qui sera raccordée au parc-promenade, dans son ensemble, constitue un projet avant-gardiste.

C'est en substance l'explication qu'ont donnée hier soir le maire suppléant de Verdun, M. J.-P. Bélisle, et ses conseillers qui commentaient la nouvelle de LA PRESSE parue hier faisant état

des travaux qui n'ont pas reçu l'accord des Services de protection de l'environnement du Québec.

Le maire suppléant a expliqué que les travaux ont été entrepris sous la recommandation des ingénieurs de la ville et que le projet de parc-promenade, dans son ensemble, constitue un projet avant-gardiste.

Il y a un mois environ, la municipalité a voté un budget de \$160,000 pour la réalisation de la phase un de ce projet de parc-promenade en bordure de la voie fluviale. "Dans quelques années, estime M. Bélisle, toute la rive verdunoise du Saint-Laurent devrait

être aménagée et raccordée à la promenade jumelle qui sera érigée par la municipalité voisine de ville LaSalle.

M. Bélisle a par ailleurs reconnu que l'administration de Verdun faisait une bonne affaire actuellement étant donné que les matériaux utilisés pour le remplissage des rives proviennent des travaux d'excavation du métro. A vrai dire, a-t-il admis, la municipalité n'aurait pas entrepris ces travaux si elle avait dû payer pour le remblayage "du trou du quai de la tortue".

Le conseiller Caron, qui est également député (libéral) de la circonscription de Verdun à l'Assem-

blée nationale, croit quant à lui que le conseil municipal n'a pas à être blâmé pour ce qu'il a entrepris.

"On a un des plus beaux bords de l'eau a-t-il déclaré au cours de l'assemblée du conseil, et on fait tout pour l'améliorer". M. Caron estime en outre que ce ne fut pas une erreur de construire des conciergeries pour personnes âgées non loin du fleuve. "Il faut mettre nos intérêts personnels de côté, a-t-il dit, et travailler pour la population". Il a terminé en disant que la ville n'a nullement l'intention de transgresser les lois protégeant les rives du Saint-Laurent et qu'elle s'en tiendra à la largeur autorisée.

On sait que les responsables québécois de la protection de l'environnement refusent d'accorder des permis en vue de protéger le lit des rivières de la région montréalaise et que Verdun n'a pas obtenu l'autorisation d'effectuer ces travaux. Or, le ministère des Richesses naturelles a actuellement juridiction sur le territoire constitué du lit des rivières. La ville de Verdun détient d'ailleurs de ce ministère des lettres patentes qui lui permettent de remplir les grèves et le lit du fleuve sur une largeur de 500 pieds à la condition que cela soit fait à des fins d'intérêt public.

L'accumulation des corps pourrait causer de graves problèmes dans quelques jours

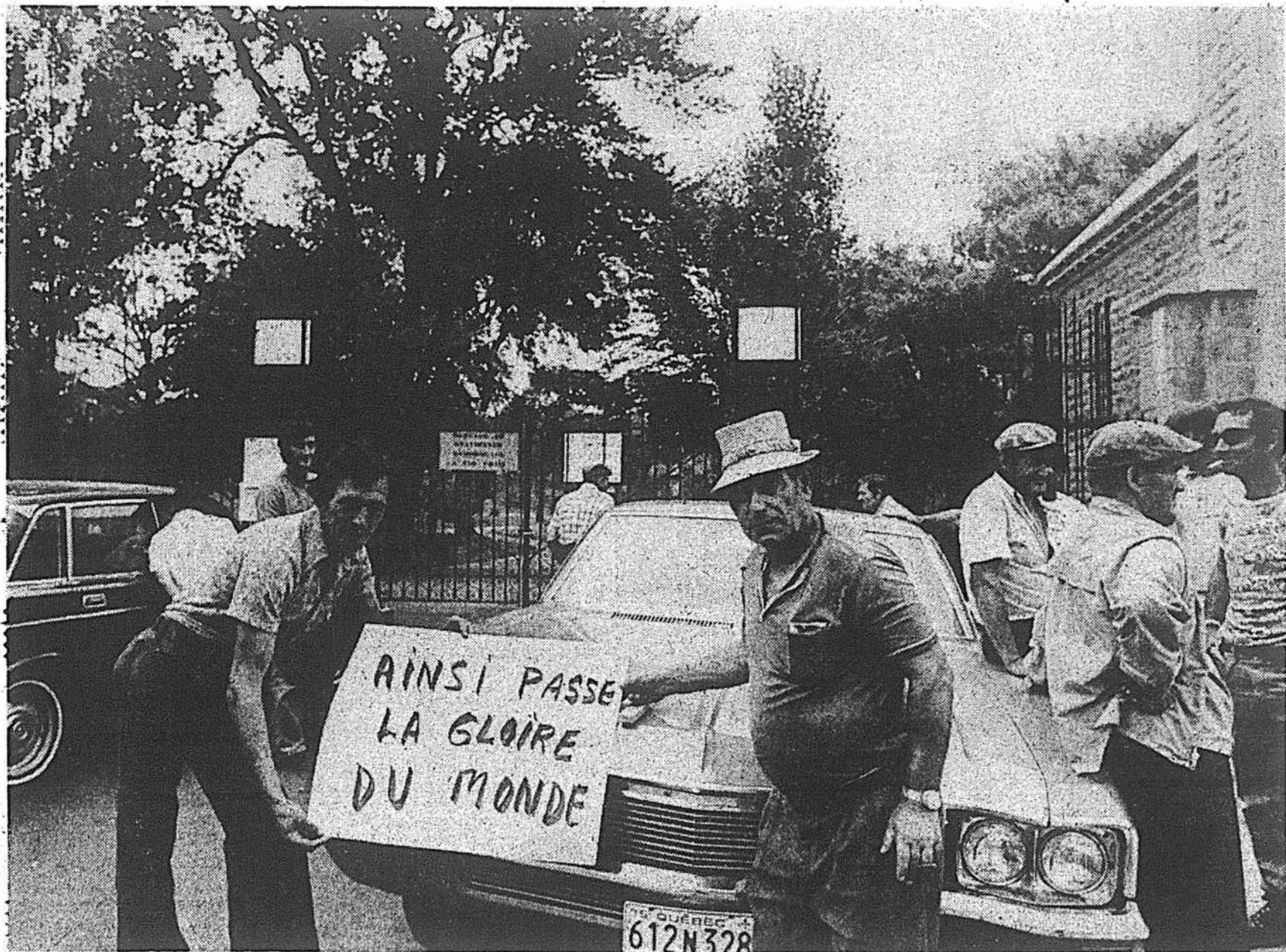


photo Michel Gravel, LA PRESSE

Les fossoyeurs en grève ont complètement bloqué l'accès aux cimetières, hier, dans le but de faire pression pour obtenir que les fabriques se rendent à leurs demandes. On les voit ici à l'entrée du cimetière de la Côte-des-Neiges.

par Gilles TREMBLAY

"On travaille pour les morts, mais on n'est pas mort". C'est là un des slogans qui ornent depuis hier matin les grilles closes du cimetière Côte-des-Neiges et du cimetière de l'Est dont l'accès et le fonctionnement sont complètement paralysés par une grève légale des quelque 250 employés de service, affiliés à la FTQ.

Les négociations entre les parties sont rompues depuis vendredi soir alors que les 125 employés réunis en assemblée générale ont rejeté par une majorité de 99 p. cent les dernières offres patronales.

Ces derniers sont sans contrat de travail depuis le 31 décembre, date d'échéance de la dernière convention collective.

Le syndicat exige une augmentation du salaire horaire de 50 p. cent pour un contrat d'un an alors que la partie patronale, soit la fabrique de la paroisse Notre-Dame-des-Neiges et celle de la paroisse Saint-François-d'Assise, propose une augmentation de 30 p. cent pour un contrat de deux ans.

C'est ainsi que si les revendications syndicales étaient acceptées, le salaire du fossoyeur passerait de \$4,15 à \$6,18 pour un contrat d'un an, alors que la partie patronale propose une augmentation de \$4,15 à \$5,00 l'heure pour la première année et à \$5,50 l'heure pour la deuxième année.

Selon le curé de la paroisse Notre-Dame, M. Fernand Lecavalier, le syndicat n'a fait connaître aucune contre-proposition aux dernières offres patronales, préférant recourir à la grève.

"Nous sommes toujours prêts à négocier, mais nous attendons le temps qu'il faut pour que le conflit se règle", a dit M. Lecavalier.

D'autre part, une rencontre devait avoir lieu hier entre la partie patronale et les directeurs de funérailles afin de trouver une solution à l'entreposage des cadavres qui devaient être inhumés ou devront l'être dans les jours prochains.

Hier, aucun convoi funéraire n'a traversé les lignes de piquetage et les dépouilles mortelles étaient gardées aux différents salons funéraires où elles étaient exposées.

Selon M. Marc Bourgie, directeur des salons Urgel Bourgie Ltée, cette situation ne peut durer indéfiniment puisque les salons ne sont pas équipés pour l'entreposage des cadavres.

"On peut attendre trois ou quatre jours au plus avant que cela ne représente un danger. Il faudra que les autorités publiques prennent leurs responsabilités", a dit M. Bourgie.

Pendant ce temps, au service de santé de la ville de Montréal, on observe l'affaire de loin "afin que, dans toute hypothèse, on puisse prendre les solutions possibles".

L'an dernier, une situation analogue s'était présentée lors d'un arrêt de travail déclenché par les employés du cimetière afin d'obtenir l'indexation de leur salaire au coût de la vie.

A cette époque toutefois, les cadavres avaient accès aux terrains et ont pu être enterrés dans le charnier. Cette situation n'était cependant tolérée par la ville de Montréal puisqu'un règlement municipal interdisait l'entreposage des cadavres dans le charnier après le 31 mai, l'endroit n'étant doté d'aucun équipement spécial permettant la conservation des corps.

Hier, personne ne pouvait traverser les lignes de piquetage, même pour déposer au charnier.

André Talbot
OPTICIEN D'ORDONNANCES
7168, ST-HUBERT, Mtl
Tel. 271-4868

éditorial

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administrationROGER LEMELIN
président et éditeur

JEAN SISTO éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

Vivre en paix en ce "global village"

D'ordinaire, quand un organisme tient une réunion annuelle, il invite une ou deux personnalités qui, tout en servant à la publicité de l'événement, se contentent de prononcer des allocutions ronflantes, remplies de généralités, pour ne pas dire de banalités.

Si l'Association du Barreau américain a voulu faire exception à cette règle, elle n'a pas raté son coup. On se demande même par quelle magie elle a pu faire se déplacer des personnages aussi considérables qu'Arthur Schlesinger et Raoul Berger, historiens de renom, Clarence M. Kelley, directeur du FBI, et pour couronner le tout, nul autre que l'illustre Kissinger, infatigable globe-trotter de la diplomatie américaine.

Loin de dire des banalités, ces gros canons de l'opinion ont rivalisé, dans le sens du sérieux: l'un s'en prenant à cette "barbare" coutume des Américains "d'idolâtrer leur chef d'Etat", un autre parlant de l'obligation où se trouvent désormais ses concitoyens de renoncer à une petite part de leur liberté s'ils tiennent à sauvegarder une sécurité nationale gravement menacée.

Mais c'est, sans conteste, M. Kissinger qui a le mieux résumé les principales conditions de vie en commun dans le "global village" que nous habitons désormais.

Nous vivons à une époque où les armes, l'énergie, les satellites de communications, les transports aériens, l'espionnage, les entreprises multinationales, l'exploitation des fonds marins, et bien d'autres choses encore, ne peuvent plus faire autrement que de reposer sur des ententes internationales. Aussi, les accords SALT, si complexes qu'en soient les implications pour les profanes, restent les plus conséquents et les plus impérieux.

Mais, il y en a beaucoup d'autres comme, par exemple, ceux qu'on n'a pas encore réussi à conclure, et qui concernent le terrorisme et surtout la piraterie aérienne. La sécurité aérienne dépend de la collaboration de tous. Tant que des pays essayeront de se faire du capital politique en acceptant de servir de refuges aux pirates de l'air, on encouragera beaucoup plus qu'on ne corrigera ce désordre. M. Kissinger insiste, non sans raison, en faveur de sanctions à imposer aux pays qui compromettent la sécurité aérienne.

Les multinationales, à cause de leur vaste rayonnement et de l'impact qu'elles peuvent avoir sur diverses économies, devraient aussi faire l'objet de traités propres à définir leur rôle dans l'économie mondiale ainsi que leurs obligations à l'égard des priorités des pays où elles ont des succursales. Incidemment, bon nombre de dirigeants de multina-

tionales commencent à souhaiter ardemment un code d'éthique international clair et précis.

Mais ce sont les droits de pêche et d'exploitation des fonds marins qui suscitent le plus de difficultés présentement, tant au Canada qu'aux Etats-Unis.

On sait que notre pays a du mal à faire admettre que sa souveraineté en matière d'eaux territoriales s'étende à 200 milles de ses côtes. L'URSS se permet, non seulement de venir jeter ses filets dans cette réserve, mais d'y retirer des quantités abusives de crustacés et de poissons. On espère que la rencontre de MM. Brejnev et Trudeau, à Helsinki récemment, hâtera la conclusion d'un accord de ce côté.

Pour ce qui est des Américains, ils sont actuellement en mesure de mettre en marche des chantiers de mines sous-marines d'où ils pourront extraire des nodules de manganèse contenant, non seulement du manganèse, mais encore du cuivre, du cobalt et du nickel. Mais l'absence d'un traité, s'ajoutant à des susceptibilités nationalistes, empêche trois grandes compagnies d'entreprendre les travaux. M. Kissinger a fait savoir, hier, que si l'on ne parvient pas à se mettre d'accord par traité d'ici 1976, son pays et d'autres puissances se verront obligés de procéder sans traité, ce qui compromettrait, peut-

être à jamais, les chances d'avoir un contrôle international légal en ce domaine.

Les difficultés surgissent du fait que, dans certains pays, le plateau continental s'étend à plus de 200 milles, alors que chez d'autres, il est beaucoup plus étroit. Il semble impossible d'établir des normes uniformes pour tous les pays. La plateaux continental du Canada s'étend à plus de 200 milles à certains endroits, et il recèle des richesses encore insoupçonnées. On comprend qu'Ottawa considère détenir un droit prioritaire sur ces trésors.

Par ailleurs, il faut admettre, avec M. Kissinger, que s'il fallait reconnaître uniformément 200 milles comme eaux territoriales des pays riverains, 30 pour cent des océans se trouveraient sous contrôle territorial national, et il arrive que ce 30 pour cent engloberait à peu près toutes les grandes routes maritimes. On imagine les risques pour le commerce.

Vue d'un avion, la terre paraît très grande, voire vide. Pourtant, les hommes se nuisent. C'est d'autant plus dommage qu'ils seraient maintenant en mesure de faire de très grandes choses, si seulement ils pouvaient accepter de se donner la main. C'est le défi de notre époque; un défi qu'on devrait pouvoir surmonter.

Jean PELLERIN

bloc-notes

Dictionnaire en main

M. Bourassa s'est égaré lorsqu'il a proposé son slogan sur la souveraineté culturelle. D'abord, un fédéraliste doit s'interdire non seulement toute parole mais toute pensée de souveraineté. Or, M. Bourassa adhère au fédéralisme canadien. On ne peut pas honorer Dieu et Satan.

On devine pourtant ce qu'a été son calcul. Il s'est dit qu'en prenant un mot au parti indépendantiste, il lui jouerait un bon tour. Est pris qui croyait prendre. Car, en apprivoisant en quelque sorte cet animal farouche qu'est la souveraineté, aux yeux de la population il rendait la bête inoffensive. L'incantation dissolvait peurs, préventions, appréhensions à l'égard de la doctrine véhiculée par le parti indépendantiste. Si M. Bourassa peut dire "souveraineté" sans que le ciel ne nous tombe sur la tête, pourquoi M. Lévesque ne peut-il pas prononcer impunément le même mot, même si on sait que l'un et l'autre ne mettent pas les mêmes réalités sous le même vocable?

De cela on est conscient à Ottawa et on s'en montre préoccupé. Comme il eût été plus habile, de la part du Premier ministre, d'annoncer qu'à l'avenir toute sa politique allait s'articuler autour de la formule suivante: fédéralisme libéral! Il aurait même pu ajouter: le fédéralisme sera libéral ou il ne sera pas!

En prononçant le mot "fédéralisme", il aurait évité le piège de l'hérésie. En ajoutant "libéral", il clouait d'avance le bec à tous ses amis d'Ottawa, qui n'ont pas construit la cité libre pour rien.

Faute d'avoir pris ces précautions, M. Bourassa se voit servir des leçons de sémantique par M. Gérard Pelletier.

Dictionnaire en main, le ministre fédéral des Communications déclare à Chicoutimi que la souveraineté culturelle est incompatible avec le fédéralisme. Héritage! M. Bourassa. Il est au fédéralisme ce que le "scab" est au syndicalisme. Ce sont des choses qui ne se laissent pas aisément pardonner. S'il persiste dans ses errements, il deviendra relaps. Tout cela commence à sentir le fagot.

On ne nous dit pas quel dictionnaire M. Pelletier a consulté. Un dictionnaire canadien, sans doute... Il est probable que le ministre adhère aux définitions de la culture que donnent les anthropologues. Pour ceux-ci, tout est culture, de la brosse à dents à l'architecture. A la limite, les parlements eux-mêmes sont des objets culturels. Dans cette perspective, seul le parlement d'Ottawa est un objet culturel souverain, Québec n'étant qu'une dépendance, dans tous les sens du mot.

Le reste n'est donc que littérature? Pas tout à fait. La commission Laurendeau-Dunton ne nous a pas laissé une définition bien claire de la culture canadienne. Il y a des gens très cultivés au Canada, mais qu'est-ce que la culture canadienne? On a dit que la culture est ce qui reste quand on a tout oublié. La culture canadienne est peut-être ce qui reste quand on n'a rien oublié de ce qu'on a vu ailleurs.

Si vous vous classez parmi les adeptes sincères de la culture canadienne, jamais vous ne direz que la télévision canadienne "singé" sa soeur américaine. Vous direz qu'elle s'en inspire. En cas de doute, consultez Radio-Canada; ou consultez les canaux 10, 7, 12, 6, etc. Si le doute persiste, ne regardez plus la télévision.

Guy CORMIER

L'Opinion canadienne

La question des territoires de pêche du Canada

par la Presse Canadienne

Parmi les principaux éditoriaux parus dans la presse anglophone récemment, la Presse Canadienne a retenu celui portant sur le contentieux Canada-URSS au sujet des territoires de pêche, ainsi que celui concernant le différend Québec-Ottawa au sujet de la télévision.

Droits de pêche

De tous temps, le contrôle des mers a toujours appartenu aux plus forts: les Phéniciens, les Danois, les Espagnols, les Britanniques, les Hais sur notre propre côte, avant que n'arrivent des marines plus puissantes.

Les chalutiers soviétiques, qui sont en train de vider de leur poisson les mers canadiennes, agissent selon la tradition du plus fort.

Mais, s'il n'y a aucune façon de prévenir physiquement la destruction de nos pêcheries, il n'y a aucune raison de favoriser cette destruction. Le gouvernement a bien fait d'interdire les ports de l'Atlantique aux navires soviétiques, mais il a agi tardivement. Il devra aussi, rapidement, fermer les ports aux chalutiers espagnols et portugais, si la menace d'interdiction n'entraîne pas de réponse immédiate. L'interdiction signifiée aux Soviétiques imposera des sacrifices à ces ports qui ont vendu quelque 12 millions de gallons de mazout à la flotte russe, l'an dernier.

Cette perte est cependant minime en comparaison des pertes futures de poisson dues aux prises excessives des Soviétiques. Les chalutiers soviétiques pêchent environ deux fois le nombre de tonnes de poisson convenu...

Interdire l'accès aux ports ne sauvera pas les pêcheries. Que faut-il faire? La meilleure solution consisterait à porter la limite des eaux territoriales à 200 milles, et le gouvernement est soumis à de fortes pressions afin d'adopter cette solution...

Toutefois, si nous reportons cette limite à 200 milles, il faut la faire respecter. Les Etats-Unis peuvent faire respecter cette frontière de 200 milles mais nous, le pouvons-nous? Sommes-nous prêts à dépenser l'argent nécessaire, et même avons-nous cet argent, pour établir des flottes de patrouille, par air et par mer, pour faire face aux Russes, ou aux Américains, ou aux Britanniques sur l'une ou l'autre de nos trois côtes. Voyons les choses en face. Nous ne le pouvons pas.

Ainsi, dans la situation actuelle, la meilleure solution réside dans l'adoption d'une limite de 200 milles, négociée avec les pays en cause. Les Soviétiques, bien sûr, ont donné leur accord aux contingents du poisson dans l'Atlantique; néanmoins, ils ont violé cette entente par la suite. Pourquoi respecteraient-ils leur parole dans le cas d'une limite territoriale de 200 milles? Et s'ils ne le faisaient pas, quelle différence y aurait-il entre une limite de 200 milles agréée de plusieurs pays, et cette

même limite proclamée unilatéralement?

Il y a une différence fondamentale. Avec les limites habituelles de trois milles ou de 12 milles, défier la limite canadienne de 200 milles ne serait qu'un défi au Canada. Dans le cas de limites territoriales de 200 milles, défier la limite canadienne de 200 milles constituerait une provocation internationale et serait considérée comme telle...

THE VANCOUVER SUN
25-VII-75

La Cour Suprême et le Québec

Le ministre des Communications du Québec, M. Jean-Paul L'Allier, entonne une vieille complainte discréditée lorsqu'il déclare que la Cour suprême du Canada a un parti-pris contre le Québec.

La cour doit décider si la censure-diffusion fait partie de la radiodiffusion ou non. Le gouvernement fédéral affirme que oui, en se fondant sur un jugement rendu il y a 50 ans et plaçant sous juridiction fédérale la radiodiffusion, et réclame le pouvoir d'émettre les permis aux stations de télévision par câble.

M. L'Allier réclame le pouvoir d'émettre des permis pour le Québec, arguant que la télévision par câble-diffusion ne constitue pas de la radiodiffusion au sens propre du terme.

Laissons la cour décider. Toutefois, M. L'Allier, devant une assemblée de jeunes libéraux du Qué-

bec, a déclaré qu'il doutait de l'impartialité de la Cour suprême lorsqu'il est question d'un partage de juridictions entre les gouvernements fédéral et provincial, mettant en cause le Québec.

La cour n'a jamais fait de distinction pour le Québec. Ses décisions s'appliquent, de la même façon, à toutes les provinces. Elles reposent sur la loi, non sur la politique. Pas sur le parti-pris.

THE OTTAWA CITIZEN
29-VII-75

Le Code pénal et le viol

Les amendements proposés au Code pénal quant au viol modifieront complètement les lois en cette matière.

Depuis longtemps, la loi est telle que la victime n'ose faire de déclaration à la police. Cette crainte provient de l'accueil qu'ont reçu de nombreuses victimes de la part des agents de police chargés d'enregistrer leur déclaration. On peut pratiquement considérer certains interrogatoires comme une forme de harcèlement...

Selon la loi, s'il n'y a pas de preuve corroborante, le juge doit prévenir le jury qu'il est hasardeux de condamner le présumé auteur de viol. Le ministre de la Justice, M. Otto Lang, a déclaré: "La loi actuelle dit en quelque sorte que la parole de la victime d'un viol est moins crédible que la parole d'un accusé".

La proposition permettrait au tri-

bunal de condamner l'auteur d'un viol sur la foi du témoignage de la victime. Si ce témoignage est accepté, le juge n'aura plus à prévenir le jury qu'il est risqué de condamner le présumé coupable à moins que le témoignage de la victime ne soit corroboré.

Alors que ces amendements rendront plus facile la condamnation des accusés de viol, nous ne pouvons que déplorer la disparition de toute protection dont jouissaient ces derniers...

En permettant que la simple parole de la victime puisse faire condamner un homme pour viol, nous craignons que le pendule n'oscille trop souvent dans l'autre sens...

On ne doit pas protéger la victime aux dépens de l'accusé et, si l'on ne précise pas les amendements proposés, nous craignons que cela ne se produise aisément.

THE TIMES HERALD
MOOSE JAW - 21 - VII-75

L'affaire Reid

Même à une époque où il est à la mode de suspecter l'activité politique de toutes sortes de choses, il est difficile de trouver ce dont M. John Reid a pu se rendre coupable.

Le député libéral de Kenora-Rainy River a fait des démarches auprès de son propre gouvernement, il y a quelques mois. Il désirait s'assurer de l'abandon d'une taxe spéciale sur les embarcations de plaisance...

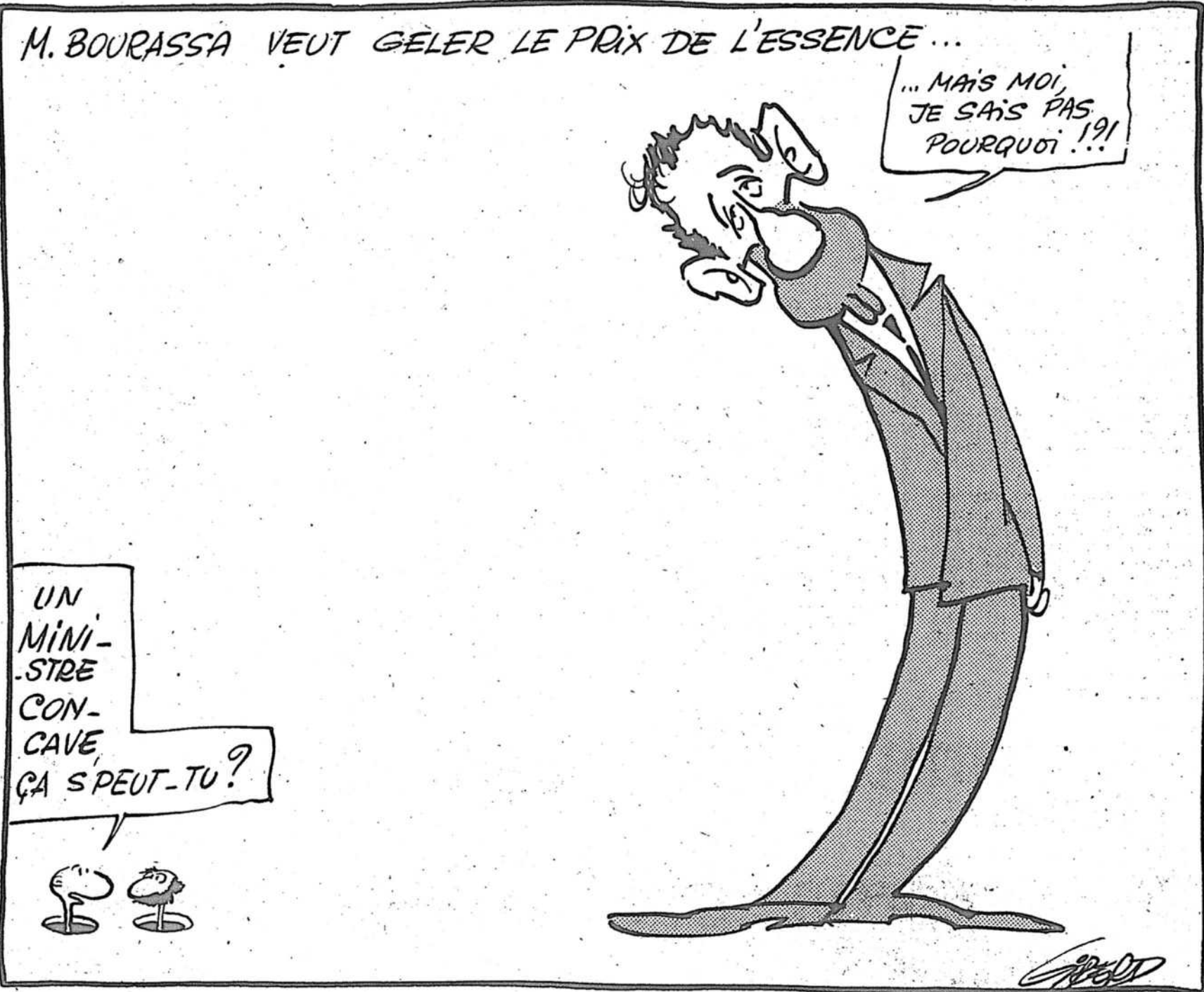
Durant ces démarches, M. Reid eut la nette impression que le gou-

vernement allait vraiment abandonner cette taxe. Il en a avisé ses électeurs. Il nie que quiconque lui ait explicitement révélé l'abandon de la taxe; il en avait tout simplement l'impression... Il admet avoir fait des démarches afin que son gouvernement renonce à cette mesure d'imposition. Et puis? Il représente les électeurs qui l'ont mandaté à Ottawa pour, entre autres choses, préserver leurs intérêts...

Personne n'a prouvé ou même laissé entendre que M. Reid ait tenté de soudoyer ou de suborner quelqu'un lors de ses démarches...

Les députés au Parlement peuvent certainement manifester leur opposition par des déclarations aux Communes, mais il faudrait un crédin de premier ordre pour penser que l'activité des députés se confine à la Chambre des Communes. Naturellement, ils peuvent avoir des entretiens avec les membres du cabinet et des hauts fonctionnaires. Ils essaient de les convaincre que les solutions qu'ils apportent, les politiques qu'ils proposent sont inappropriées. Très souvent ils réussissent, non à cause d'un mauvais fonctionnement du processus politique mais bien parce qu'ils ont raison...

Pour le moment, à notre connaissance, M. Reid n'apparaît coupable que d'avoir représenté la population de Kenora-Rainy River. On a demandé une enquête. Est-elle nécessaire?

THE CALGARY HERALD
24-VII-75

Droits réservés

Document sur le malaise dans l'armée espagnole

MADRID, (AFP) — Un document de quelque mille mots qui émane de milieux proches de l'armée espagnole et circule à Madrid indique que les neuf officiers arrêtés le 29 juillet sont accusés d'avoir participé à trois réunions de plus de quatre officiers au cours du mois de juillet.

Le document reconnaît qu'ils appartiennent à une union militaire démocratique aux vastes ramifications dont le but est de mener un travail de formation politique pour contrecarrer l'influence pernicieuse et réactionnaire à laquelle la haute hiérarchie militaire soumet le corps des officiers.

Les auteurs du document, qui circule aussi dans certaines unités, affirment qu'il ne faut pas établir un parallèle avec les mouvements militaires d'autres pays — c'est-à-dire le Portugal — étant donné que les problèmes intérieurs espagnols et ceux de l'armée espagnole exigent des solutions

particulières.

Les militaires inculpés sont présentés non comme des révolutionnaires, mais comme des militaires responsables et inquiets, soucieux de présenter au monde une image de leur armée différente de celle d'une force de répression.

Pendant les trente-cinq années du régime, l'armée a été consciemment affaiblie pour ne pas lui laisser d'autre force que celle de pouvoir réprimer le peuple désarmé, dit le document. Il poursuit: alors que l'Espagne est mise à l'écart et déconsidérée dans le concert des nations, que nos bateaux de pêche sont saisis par le Maroc et la Mauritanie, que l'on empêche le passage de nos exportations vers la France, où les terroristes préparent leurs coups avec une quasi impunité, alors que nos soldats sont faits prisonniers et que nos troupes sont harcelées au Sahara, qu'on nous re-

fuse l'entrée du Marché commun, que l'OTAN nous ignore, notre haute hiérarchie ne fait rien d'autre que menacer les Espagnols et rappeler aux officiers que la mission de l'armée est de maintenir l'ordre public lorsque cela est nécessaire.

Le document établit une relation entre les dernières arrestations de juillet et celle du commandant Julio Busquets et du capitaine José Julvez Coll, opérées en février à Barcelone. Il laisse également entendre que le nombre des arrestations est supérieur à celui qui a été annoncé officiellement.

L'accusation de sédition portée contre ces officiers a été mentionnée dans une note adressée à toutes les unités, accompagnée d'un commentaire les accusant de diviser l'armée, affirment les auteurs du document. Selon eux, la lecture de cet acte d'accusation et le commentaire ont provoqué des réactions diverses dans les unités. C'est ainsi qu'ils mentionnent un incident survenu à Madrid entre un général de cavalerie qui aurait proféré des injures à l'adresse des officiers mis en cause, et un commandant d'artillerie, Ricardo Ramos, qui aurait pris leur défense en affirmant que leur culpabilité n'était pas encore établie.

Selon le document, le général a sanctionné de 14 jours d'arrêt l'attitude du commandant.

Au document photocopié, sans signature, reçu par l'Agence France-Presse après un coup de téléphone, est jointe la liste des officiers arrêtés avec quelques éléments biographiques.

Le MPLA proclamerait l'indépendance de l'Angola

ALGER (Reuters) — "L'Angola ne peut vivre sans gouvernement en la proclamation unilatérale de l'indépendance du pays est une éventualité que nous envisageons parmi d'autres", a déclaré le commandant des forces armées du Mouvement populaire pour l'indépendance de l'Angola MPLA, Henrique Teles Garreira, dans une interview à l'Agence Algérie-Presse-Service APS, hier soir.

"Nous sommes cependant prêts pour le dialogue sur le devenir du pays", ajoute-t-il. M. Garreira, dit commandant "Iko", qui est arrivé dimanche après-midi à Alger, est membre du bureau politique du MPLA.

Evoquant la situation militaire à Luanda et dans le reste du pays, le commandant Iko déclare que "la stratégie du Front national de libération de l'Angola FNLA de Roberto Holden reposait sur la prise du pouvoir par la force, en occupant des positions clés, particulièrement autour de la capitale. Face à cette situation, le MPLA a opposé une résistance populaire qui consistait en une mobilisation des masses, en la création de comités d'auto-défense et en un renforcement de nos unités militaires."

"Les victoires du MPLA ont été aisées du fait de l'existence d'une implantation politique du FNLA au sein des masses, poursuit-il. Son influence était surtout d'origine régionale et tribale, particulièrement dans les provinces du nord. Menant une politique de répression et d'intimidation contre le peuple angolais, il s'est avéré que cette armée d'envahisseurs avait de nombreux responsables totalement étrangers à l'Angola même. Ce n'était pas des Angolais."

Au sujet "la bataille de Luanda", d'où les derniers éléments du FNLA viennent d'être chassés, le commandant Iko déclare que "l'origine des combats est imputable au mouvement de Roberto Holden qui a d'abord liquidé les positions du MPLA dans les provinces du nord du pays avant de vouloir nous chasser de Luanda."

"La situation, ajoute-t-il, demeure particulièrement tendue dans la région de Caxito où les forces du FNLA ont introduit des armements lourds, dont 11 blindés de type Panhard. Ces forces seraient évaluées à 5.000 hommes." Pour le commandant Iko, il sera difficile pour ces troupes de tenir en raison des problèmes de logistique. "Tout leur parvient de Kinshasa."

En ce qui concerne l'Unita, le commandant déclare que "sa position a été très compromise" puisqu'elle s'est contentée d'observer "la situation de l'extérieur" et de voir des lions se battre dans l'arène. "Tôt ou tard, le mouvement de Jonas Savimbi devra choisir, ou bien renforcer les forces du progrès ou rejoindre la réaction", dit-il.

"Quant au Portugal, tôt ou tard, il doit également choisir: ou bien suivre la ligne du progrès et aider le peuple angolais à se défendre des ingérences étrangères, ou bien il se désiste."

"L'ancien haut-commissaire portugais dont le rôle aurait dû être très important dans le processus de décolonisation, a été rappelé à Lisbonne sur notre insistance, malgré l'opposition des deux autres mouvements, le FNLA et l'Unita. Le rôle de ce haut-commissaire a été préjudiciable dans la mesure où il a adopté une attitude passive dans le conflit qui nous oppose au FNLA qui est aidé de l'extérieur. Il ne nous était plus possible de coopérer avec ce haut-commissaire."

en bref

Cuba rend une rançon aux USA

WASHINGTON (Reuters) — M. Fidel Castro, Premier ministre cubain, a rendu la rançon de \$2 millions qui avait été payée par la Southern Airways à la suite du détournement sur Cuba, en 1972, d'un avion à réaction de cette compagnie, a révélé, hier, au cours d'une conférence de presse, le sénateur John Sparkman.

Cette restitution, a-t-il souligné, prouve que le gouvernement cubain entend améliorer ses relations avec les Etats-Unis.

"Nous ne devons pas négliger l'occasion qui s'offre", a-t-il affirmé.

Le sénateur a invité le gouvernement Ford à lever l'embargo économique contre Cuba, et à éliminer en premier lieu toutes les restrictions imposées en ce qui a trait aux échanges commerciaux et à la fourniture de médicaments.

Au cours de la conférence de presse, M. Sparkman a montré le chèque couvrant le paiement de la rançon. Etaient également présent M. Frank Hulse, président de la Southern Airways, qui s'est rendu par avion à Cuba, samedi, pour prendre possession du chèque.

M. Hulse a rendu hommage aux efforts déployés par le sénateur Sparkman pour obtenir le remboursement de la rançon, déclarant que le chèque a été déjà utilisé pour rembourser des dettes que la compagnie aérienne dut contracter après le paiement de la rançon.

Prochains soulèvements communistes en Asie

WASHINGTON (AFP) — La Thaïlande et la Malaisie ont environ dix-huit mois pour se préparer à faire face à des insurrections communistes de grande ampleur, estiment les services de renseignement américains.

Les infiltrations en Thaïlande de guérilleros venant des pays communistes voisins ont récemment augmenté et pourraient prendre l'allure d'une véritable invasion d'ici le début de 1977, soulignent les rapports des services de renseignement dont le contenu a filtré à Washington. La Malaisie est moins vulnérable, précise-t-on de même source, mais l'activité des insurgés malaisiens a redoublé ces derniers mois. Des émissaires du maquis se sont rendus au Vietnam en vue de négocier avec les nouvelles autorités l'acquisition d'armes légères de fabrication américaine abandonnées lors de la déroute de l'armée de l'ancien régime de Saïgon.

L'infiltration massive en Thaïlande se fera par le nord-est du pays avec pour objectif la libération de seize des soixante et onze provinces thaï, prévoient les analystes américains. Les insurgés communistes sont déjà présents dans quarante-deux provinces. Cinq cents guérilleros thaï seraient actuellement entraînés au combat au Nord-Vietnam, laissent entendre les services de renseignement américains.

Conférence sur la Rhodésie le 25 août

SALISBURY (AFP) — Une conférence constitutionnelle entre le gouvernement rhodésien et le Conseil national africain (A.N.C.) s'ouvrira, dans deux semaines, sur un pont reliant la Zambie à la Rhodésie, au-dessus des chutes de Victoria, annonce-t-on officiellement, aujourd'hui, à Salisbury.

Aux termes d'un communiqué publié simultanément à Salisbury et à Lusaka, aucune condition préalable ne sera posée à l'ouverture de cette conférence qui pourrait avoir lieu le 25 août et donnera aux deux parties l'occasion d'exprimer publiquement leur désir sincère de négocier un règlement acceptable. Après cette étape initiale, ajoute-t-il, la conférence sera ajournée pour permet-

tre à des commissions d'étudier les propositions qui auront été présentées. Les discussions de ces commissions doivent se dérouler en Rhodésie. La conférence reprendra ensuite dans n'importe quel lieu choisi afin de ratifier les propositions acceptées par les commissions.

Le communiqué précise que la conférence initiale se tiendra dans un wagon de chemin de fer fourni par l'Afrique du Sud.

L'examen de l'appel de Mme Gandhi reporté

NEW DELHI (AFP) — La Cour suprême de l'Inde a prouvé une fois de plus son indépendance à l'égard du gouvernement en acceptant hier, à la demande de l'Opposition, de renvoyer de deux semaines l'examen en appel du jugement de la Haute cour d'Allahabad.

Cette instance avait invalidé le 12 juin l'élection au Parlement de Mme Indira Gandhi, Premier ministre, dans l'Etat de l'Uttar Pradesh en 1971.

L'avocat du leader socialiste Raj Narain, candidat opposé à Mme Gandhi lors de cette élection, a souligné qu'il n'avait pas eu le temps d'étudier d'une manière approfondie les amendements à la loi électorale et à la constitution adoptés la semaine dernière à une forte majorité par les deux chambres du Parlement.

Démenti de Washington au sujet des "Seals"

WASHINGTON (AFP) — Ni le Pentagone ni le département d'Etat n'envisagent l'affectation de commandos d'élite de la Marine, dits "Seals", comme attachés navals auprès des ambassades des Etats-Unis dans les pays en proie à l'agitation politique, a déclaré, hier, le général Winant Sidle, porte-parole du Pentagone.

"Aucun Seal est en entraînement pour un poste d'attaché naval dans une ambassade américaine. Aucune proposition de ce genre a été faite ou envoyée au département de la Marine. Cette idée n'est pas actuellement à l'étude", a indiqué le général Sidle, démentant ainsi catégoriquement les informations publiées à ce sujet par le "New York Times" de lundi.

Le porte-parole du département d'Etat a également affirmé qu'il "n'était au courant d'aucune demande pour l'entraînement de Seals en vue de leur affectation à des ambassades".

Les "Seals" représentent une unité de commandos de la Marine qui ont été créés en 1962. Les "Seals" ont servi au Vietnam et, à une époque, leurs effectifs atteignaient environ 2.500 hommes. Ils sont actuellement 300, dans un camp près de San Diego.

Selon le "New York Times", sur ce total, entre 75 et 80 avaient été sélectionnés pour servir dans les ambassades.

Emeutes sanglantes en Chine du sud

HONG KONG (AFP) — Plusieurs personnes auraient été tuées et d'autres blessées par des soldats chinois qui auraient ouvert le feu sur elles au cours d'emeutes qui se seraient déroulées le mois dernier entre les provinces du Yunnan et de Se-tchouan, dans le sud de la Chine, selon une information de l'agence centrale de presse de Taïwan reprise hier par plusieurs journaux de Hong Kong.

L'agence affirme, citant des sources proches des services secrets de Taïwan, que ces émeutes, auxquelles auraient participé plus de deux mille personnes, auraient pris leur départ à Suikiang, à environ 440 kilomètres au nord de Kuming, capitale de la province du Yunnan, qui jouxte la Birmanie, le Laos et le Nord-Vietnam. Parmi les émeutiers se trouvaient, selon l'agence, de jeunes intellectuels affectés à des travaux agricoles, des paysans sans logement et des ouvriers, encadrés par d'anciens soldats démobilisés. Ils auraient été soutenus par un certain parti du peuple qui mènerait ses activités le long des frontières des provinces méridionales du Yunnan, du Kouei Tcheou et du Se-tchouan.

OFFRE SPÉCIALE
DU DÉBUT DE LA SEMAINE:

PARTEZ DU BON PIED
en venant directement

chez **FAUCHER**

pour profiter de ces

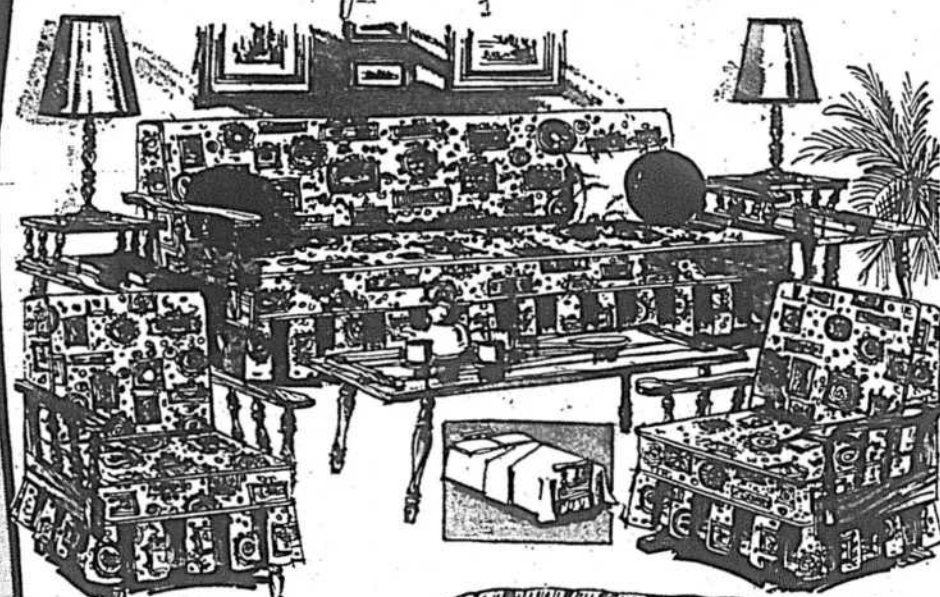
occasions uniques pendant 3 jours:
mardi, mercredi, jeudi

MOBILIER DE SALLE À MANGER de style colonial

Ensemble de 7 pièces en bois massif à finition façon antique. Table ovale de 36 x 48 po qui peut être agrandie à 60 po. Quatre chaises à barreaux et pieds tournés. Buffet (43 po x 17 po x 33 po) à trois portes et trois tiroirs. Étagères 14 po x 33 po comprenant plusieurs tablettes.

BAS PRIX DE FAUCHER

\$329⁹⁵



MOBILIER DE SALLE DE SÉJOUR DE STYLE COLONIAL

Cet ensemble se compose d'un canapé à trois places transformable en lit confortable pour deux personnes, une berceuse pivotante, un fauteuil standard. Le canapé et les deux fauteuils assortis sont recouverts d'un tissu Herculon à l'impression coloniale s'adaptant dans diverses couleurs. Cadre de bois massif. L'ensemble est complété par 2 tables de bout, une table de centre et 2 lampes.

ENSEMBLE 8 PIÈCES
BAS PRIX DE FAUCHER

\$269⁹⁵



MOBILIER DE SALLE DE SÉJOUR 4 pièces

PRIX SPÉCIAL DE FAUCHER
les 4 pièces

\$299

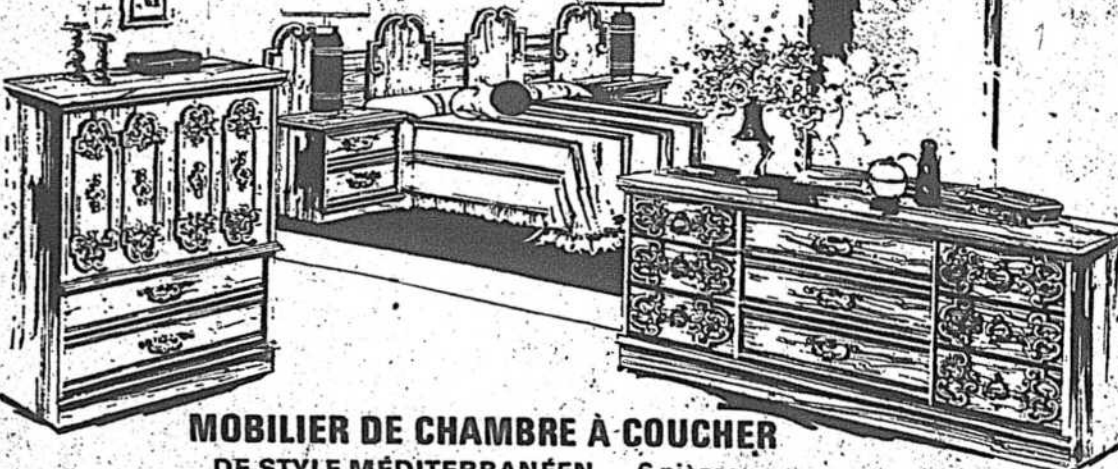
Comprend un grand canapé, un fauteuil à haut dossier, un fauteuil à dossier bas et un pouf assortis. Tous sont recouverts de tissu Herculon pratiquement inusable, capitonnés et bien rembourrés. Le chaisis comporte des ressorts inaffaiblissables et une armature en bois dur. C'est un mobilier très confortable et de belle qualité. Au prix où nous l'offrons, c'est une véritable aubaine! Quantité limitée. Livraison en sus.

MOBILIER DE CUISINE DE STYLE MODERNE

La table ronde a un diamètre de 42 po et peut s'ouvrir à 60 po au moyen d'une rallonge escamotable. Le dessus du plateau est fini arborite mat à l'épreuve des causes courantes d'endommagement (brûlures, égratignures, etc.) et imite le grain du bois à la perfection. Le piètement se compose de poteaux tubulaires chromés. Les chaises ont un dossier galbé et un siège rembourré de mousse, tous deux étant recouverts d'un tissu de nylon renforcé jersey. Les embouts des pieds sont amovibles. C'est un mobilier très robuste et très économique.

PRIX SPÉCIAL
DE FAUCHER
les 5 pièces

\$189⁹⁵



MOBILIER DE CHAMBRE À COUCHER DE STYLE MÉDITERRANÉEN — 6 pièces.

Ce mobilier comprend une grande commode basse en trois sections (dimensions: 72 x 18 x 31 po) contenant 9 tiroirs, une commode haute à deux sections superposées (36 x 18 x 43 po) celui du haut étant muni d'une porte et celui du bas de deux tiroirs. La grande glace qui surmonte la commode basse est montée sur un cadre de bois assorti dont la hauteur est ornée de sculptures. Deux tables de chevet à deux tiroirs et une table de lit de 36 po complètent l'ensemble. Toutes les boîtes sont en placage de chêne. Ce mobilier richement décoré et d'une solidité à toute épreuve vous est offert à un bas prix incroyables.

PRIX SPÉCIAL
DE LANCEMENT

\$399 les 6 pièces.

Tables de nuit
incluses

48, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Laval
Tél.: 384-0590

Pont-Viau
Roi
DES BAS PRIX

Nouvelles violences à Belfast

BELFAST (AFP, Reuter) — La violence a refait son apparition hier soir à Belfast, où des groupes de jeunes gens ont parcouru les rues en attaquant les patrouilles de l'armée britannique et les commissariats. On ignorait encore à minuit s'il y avait des victimes.

Dans Shankill Road plus de deux cents personnes ont été attaquées dans la soirée des patrouilles de l'armée. Dans l'après-midi les émeutiers avaient déjà retourné des voitures et incendié un autobus.

En plusieurs autres points de la ville, des coups de feu ont été tirés sur des soldats ou des policiers.

L'atmosphère reste extrêmement tendue dans la capitale de l'Ulster après un week-end où quelque 225 incidents — faisant 3 morts et plus de 70 blessés — ont été recensés.

Par ailleurs, le cessez-le-feu vieux de six mois entre l'Armée républicaine irlandaise IRA et les autorités britanniques résistera à la flambée de violence du week-end dernier en Irlande du Nord, à en croire l'organisation activiste républicaine; mais de part et d'autre de la frontière entre les deux Irlandes, le doute s'accroît dans les milieux autorisés.

Pour tenter d'empêcher la situation, déjà fort précaire, de se dégrader davantage, les contacts se multipliaient hier entre le Sinn Féin, aile politique de l'IRA, et les autorités administratives d'Irlande du Nord. Parallèlement, le vice-ministre britannique de l'Irlande du Nord, M. Stanley Orme, s'entretenait avec les chefs de l'armée et de la police de la province.

Le commandement de l'IRA a démenti avoir ordonné à ses unités de passer à l'action dans les affrontements du week-end, à Belfast. "Le cessez-le-feu tient toujours", a dit un porte-parole du Sinn Féin, M. Seamus Loughran.

Mais il ne fait aucun doute qu'avec ou sans ordre d'en haut, des tireurs républicains se sont engagés dans la fusillade contre l'armée britannique, à laquelle, selon certaines informations, des activistes protestants auraient aussi participé.

L'armée entre au nouveau cabinet argentin

BUENOS AIRES (AFP) — Le nouveau gouvernement argentin, constitué hier après-midi par Maria Estela Peron, apparaît aux observateurs comme traduisant la pression accrue des militaires sur le pouvoir exécutif et l'entrée en force du péronisme conservateur à la direction des affaires.

Bien qu'inquiétés de la situation actuelle du pays et de la dégradation de la situation économique sociale et politique, les forces armées se sont

gardées, pour l'instant, tout au long de la crise traversée par l'Argentine, de se mêler directement des affaires de l'Etat. Cela n'a pas empêché les chefs militaires de faire connaître leur point de vue à Mme Peron, au cours de nombreux contacts directs ou par l'intermédiaire du ministre de la Défense.

Leur première préoccupation, la lutte contre la subversion, a été satisfaite. C'est à un officier de 43 ans, le

colonel Vicente Damasco, ancien secrétaire du gouvernement du général Juan Peron en 1973, qu'a été confié le portefeuille de l'Intérieur, permettant ainsi aux forces armées d'être directement associées aux décisions prises en matière de sécurité intérieure et de lutte contre les mouvements clandestins d'extrême-gauche. Les forces armées contrôleront ainsi, par personne interposée, la police et les forces de sécurité et c'est à elles qu'il

incombera, par voie de conséquence, de maintenir l'ordre dans la rue si la situation sociale et économique continuait à se dégrader.

Quant au reste du gouvernement, il apparaît dominé par le péronisme historique et conservateur représenté par M. Carlos Emery, ministre du Bien-être social, M. Pedro Arrighi, ministre de l'Education et de la Culture, et M. Ernesto Corvalan Nanciaris, ministre de la Justice, qui assure également l'intérim de l'ancien ministre de l'Economie, M. Pedro Bonanni, en attendant que le successeur désigné prenne ses fonctions. Celui-ci, M. Ernesto Saubidet, directeur de la Banque nationale de développement, ne s'est pas présenté hier après-midi à la cérémonie de prestation de serment des membres du gouvernement.

Le syndicalisme, autre pilier du péronisme, est également représenté au gouvernement par un jeune dirigeant de la Fédération des assurances, M. Carlos Ruckauf, qui devient secrétaire d'Etat au Travail.

M. Casildo Herreras, le secrétaire général de la Confédération générale du travail (CGT), a démissionné de son poste en raison de son désaccord sur la désignation du futur ministre argentin de l'Economie, a-t-on appris, hier, de source syndicale à Buenos Aires.

Selon les responsables de la CGT, la centrale aurait proposé un candidat au poste de ministre de l'Economie, mais il n'aurait pas eu l'approbation du chef de l'Etat, Mme Maria Estela Peron, qui n'a pas encore désigné le nouveau titulaire de ce poste. La démission de M. Herreras, considérée comme irrévocable, sera présentée, aujourd'hui, au conseil directeur de la centrale ouvrière.

De son côté, M. Carlos Menen, gouverneur péroniste de la province de San Juan, a déclaré, hier, que la crise politique et financière que connaît l'Argentine est le résultat d'un plan élaboré par les Etats-Unis et fondé sur un accord entre le secrétaire d'Etat Henry Kissinger et les fonctionnaires néfastes Lopez Rega et Vignes.

Le gouverneur, après avoir ainsi mis en cause les anciens ministres argentins du Bien-être social et des Affaires étrangères, a précisé que M. Celestino Rodrigo, l'ancien ministre de l'Economie avait été chargé d'appliquer ce plan en juillet dernier.

Veto des USA à l'entrée des Vietnam

NATIONS-UNIES (Reuter) — Les Etats-Unis ont, comme prévu, opposé leur veto à l'admission séparée du Nord et du Sud-Vietnam aux Nations-Unies, hier soir, au cours du vote au Conseil de sécurité.

Il s'agit des huitième et neuvième vetos américains au Conseil. Treize des quinze membres, dont la France, la Grande-Bretagne l'Italie et le Japon, ont voté en faveur de l'adhésion des deux Vietnam.

Le Costa Rica s'est abstenu. Le veto américain est une mesure de représailles contre le refus du Conseil de sécurité, la semaine dernière, d'inclure à son ordre du jour la question de l'admission de la Corée du Sud.

Dans une déclaration conjointe publiée à l'ONU, l'ambassadeur Dinh Bagthi, observateur permanent de la République du Sud-Vietnam et l'ambassadeur Nguyen Van Luu, observateur permanent de la République démocratique du Vietnam, expriment leur conviction qu'à la suite du veto américain opposé à l'admission de leurs pays, la prochaine assemblée générale des Nations-Unies "démontrera le large appui de la majorité des pays à l'admission de la RSVN et de la RDV et renverra cette question devant le Conseil de sécurité".

"Le vote d'hier au Conseil de sécurité a démontré clairement l'isolement des Etats-Unis; au fur et à mesure de la poursuite de sa politique hostile envers le Vietnam, le gouvernement américain devra faire face à des protestations d'une intensité croissante", ajoutent les deux ambassadeurs vietnamiens.

Jérusalem et Le Caire très près d'un accord

WASHINGTON (AFP, Reuter) — Sauf accident toujours possible, l'accord de paix intérimaire entre Israël et l'Egypte sera signé au plus tard à la fin du mois d'août, apprend-on de source américaine bien informée.

Tout est même mis en œuvre pour que l'accord intervienne avant le 25 août, date de réunion des pays non-alignés où les pays arabes "radicaux" et l'OLP demanderont une fois de plus qu'Israël soit exclu des Nations unies, ce qui placerait le président Sadate dans une position embarrassante. Quatre mois après l'échec de la mission Kissinger au Proche-Orient, les chances d'un règlement politico-militaire entre Israël et l'Egypte n'ont jamais été aussi grandes. De l'avis unanime des observateurs, cette perspective constitue un hommage à la ténacité de la diplomatie américaine et de son chef Henry Kissinger et à l'esprit de conciliation d'abord des Egyptiens, ensuite des Israéliens. On en est maintenant à élaborer le document final. Une mission politique israélienne dirigée par Modéchai Gazit, chef de cabinet du Premier ministre Yitzhak Rabin, et Meir Rossen, conseiller juridique du ministère des Affaires étrangères, est arrivée, hier soir, à Washington, pour s'entretenir avec Joseph Sisco, sous-secrétaire d'Etat chargé des affaires politiques, grand spécialiste du Proche-Orient, et avec M. Kissinger.

L'Egypte a pris connaissance, hier, des nouvelles positions israéliennes en

vue d'un second accord intérimaire de désengagement dans le Sinaï.

M. Hermann Eilts, ambassadeur des Etats-Unis au Caire, qui a regagné l'Egypte dimanche soir venant de Washington, s'est tout d'abord entretenu avec M. Ismail Fahmy, ministre égyptien des Affaires étrangères. Puis tous deux se sont rendus à Mersa Matruh, en bordure de la Méditerranée, où le président Anouar Sadate réside en été.

De la réponse égyptienne à ces propositions israéliennes dépend la nouvelle tournée que M. Henry Kissinger compte entreprendre au Proche-Orient. Le secrétaire d'Etat américain devrait, s'il estime que les événements lui sont favorables, revenir dans la région la semaine prochaine pour tenter, par une nouvelle série de navettes, de rapprocher les deux principaux protagonistes de la guerre d'Octobre.

L'ambassadeur des Etats-Unis au Caire, a remis, hier, au président Sadate, un message du président Gerald Ford expliquant le point de vue américain sur un second désengagement des forces dans le Sinaï, à la lumière des derniers contacts améri-cano-israéliens, écrit ce matin, le quotidien Al Akhbar.

Le quotidien caïrote ajoute qu'au cours de la rencontre, le diplomate américain a également fait part au chef de l'Etat égyptien des résultats des entretiens du secrétaire d'Etat.

Henry Kissinger, avec l'ambassadeur d'Israël à Washington.

Al Goumhouri précise de son côté que M. Herman Eilts est entrée en contact avec le département d'Etat, à la suite de sa rencontre avec le président Sadate, et indique que, pour le moment, rien ne nécessite un nouveau départ du diplomate américain pour Washington.

Tout semble indiquer, tant à Washington qu'en Egypte ou en Israël, que les divergences sont en passe d'être réduites sur les derniers problèmes en suspens : de combien les forces israéliennes doivent se replier dans le Sinaï et combien de temps l'accord restera valide.

Les milieux autorisés égyptiens se disent prudemment optimistes quant à l'imminence d'un accord. Ils rappellent qu'en mars, l'optimisme qui régnait déjà a été cruellement déçu par des complications de dernière heure qui ont torpillé la mission Kissinger. Il semble toutefois faire peu de doute que les Etats-Unis soient parvenus à rapprocher les positions égyptienne et israélienne sur la nouvelle ligne de démarcation.

Les informations en provenance de Jérusalem, faisant état de vives controverses à la réunion de cabinet qui s'est tenue dimanche, donnent à penser aux observateurs qu'Israël serait maintenant prêt à se replier plus profondément dans le Sinaï que l'Etat hébreu n'y était disposé en mars.

EATON

La rentrée commence
par le bon achat
d'une veste en cuir
tannée façon daim

Prix Eaton **49⁹⁹** ch.

Vive la rentrée... lorsqu'elle est placée sous le signe du confort et des achats avantageux. Vous donnerez une bonne base à votre garde-robe avec une veste en cuir dédoublé effet daim. Cette offre à prix spécial de trois jours en fait une occasion très intéressante. Choix de trois modèles de styles actuels. Brun ou rouille dans le lot. Tailles 7 à 15.

Eaton Centre-ville (quatrième étage) et, à tous les autres magasins (445) Achats en personne seulement. Utilisez votre carte-comptable Eaton.

1. Surpiqures sur le col et les plis devant. Fermeture glissière. Poches en biais glissière.
2. Style safari classique à fermeture pressionnée, ceinture-lien, 4 poches plaquées et surpiqures.
3. Style safari à col cranté, fermeture pressionnée, 2 poches plaquées, ceinture-lien et surpiqures.

Echauffourée au procès des tortionnaires grecs

ATHENES (Reuter) — Accusés et témoins de l'accusation ont échangé quelques horions lors de l'audience hier, en Cour martiale, du procès de 31 militaires grecs qui sont accusés d'avoir torturé des prisonniers politiques sous le régime de la junte.

L'échauffourée s'est produite au moment où l'audience a été ajournée. M. Ipokratis Savouras, qui a témoigné qu'il avait été torturé par la police militaire, a injurié les accusés.

Certains d'entre eux ont répliqué et M. Savouras, ancien boxeur poids lourd et actuellement membre du Parlement grec, s'est frayé un passage au milieu des gardiens pour se précipiter sur les accusés. Des coups ont été échangés de part et d'autre avant que les gardiens ne parviennent à rétablir l'ordre.

Les 31 accusés, qui faisaient partie des services spéciaux de la police militaire d'Athènes, sont accusés d'avoir eu recours à la torture pour obtenir des renseignements sur d'éventuels complots visant à renverser le régime de la junte. Tous les accusés, sauf trois d'entre eux, ont décidé de plaider non coupables.

ATHENES (AFP) — La police militaire était un véritable laboratoire de tortures dépassant l'imagination la plus déréglée, a affirmé le colonel de l'armée de l'air Anastassios Minis, devant le tribunal militaire.

Le colonel Minis, héros de la Seconde Guerre mondiale, officier de l'Ordre de l'Empire britannique, blessé à El Alamein (1942), avait été arrêté pour sa participation à dix-neuf attentats à la bombe commis à Athènes. Un des attentats eut lieu aux abords de l'ambassade de France lors de la visite en Grèce de M. Jean de Lipkowski, secrétaire d'Etat français aux Affaires étrangères, en janvier 1972.

Le colonel Minis, qui fut détenu et sauvagement torturé pendant cent onze jours dans les locaux de la police militaire, a décrit minutieusement le traitement qu'il eut à subir. Amené devant le colonel Ioannidis, chef de la police mili-

taire, celui-ci lui a déclaré: "Pour nous, le facteur humain est négligeable. Nous vous mettrons dans un état tel que certains de vos organes deviendront inutiles et votre épouse elle-même ne vous reconnaîtra pas." Le colonel Minis a, cependant, demandé la clémence du tribunal pour les soldats tortionnaires qui avaient subi un lavage de cerveau, mais qui, parfois, a des gestes humains.

Le colonel Minis avait été condamné par le tribunal militaire d'exception, le 20 février 1973, à neuf ans et dix mois de prison pour des gestes humains. plusif.

Pékin appuie l'expulsion d'Israël de l'ONU

BEYROUTH, (AFP) — La Chine a informé l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) qu'elle la soutenait inconditionnellement dans ses efforts visant à obtenir l'expulsion d'Israël des Nations unies, a rapporté hier l'hebdomadaire Libanais Monday Morning.

Citant des sources proches de la délégation palestinienne de haut rang qui s'est rendue en juillet à Pékin, le journal indique que les dirigeants chinois ont déclaré aux Palestiniens: nous appuyons vos efforts pour expulser Israël des Nations unies. Notre attitude sera identique à la vôtre. Nous vous suivrons inconditionnellement sur cette question.

Une personnalité officielle chinoise a remarqué que la Chine ne reconnaît jamais Israël, pas même dans cent ans, car les Chinois refusent de reconnaître un Etat qui fait des revendications historiques erronées sur un territoire, en s'appuyant sur une situation qui prévalait il y a deux mille ans.

EATON

Souliers tout-aller en cuir ou en suède

Suède 14.99 la paire

Cuir 16.99 la paire

Empeigné genre mocassin à 2 oeillets de laçage, avec semelles en crêpe et arche coussinée pour ajouter au confort. Choix de souliers en suède brun ou en cuir noir. Pointures 7 à 10½ et mi-pointures en largeurs "D". (937)



Vêtements-mode pour jeunes écolières au moment de la rentrée

1) Veste

Prix Eaton 9.99 ch.

Veste à motif courtpointe avec devant boutonnant, col à pointes, 2 poches devant, manches à poignets boutonnants. Tricot de polyester présenté en bleu, vert ou brun, en tailles 8 à 14. (910)

2) Pantalon

Prix Eaton 9.99 ch.

Assorti à la veste. Passants de ceinture, braguette à glissière, jambes évasées. Tricot de polyester vert, bleu ou brun à motif courtpointe. Tailles 8 à 14. (910)

3) Chasuble

Prix Eaton 6.99 ch.

Chasuble dans un nouvel et élégant motif courtpointe. Bretelles boutonnantes et volant au bas de la jupe. Polyester d'entretien facile, en tailles 8 à 14, présenté dans un choix de teintes: bleu, vert, brun. (910)

4) Jupe

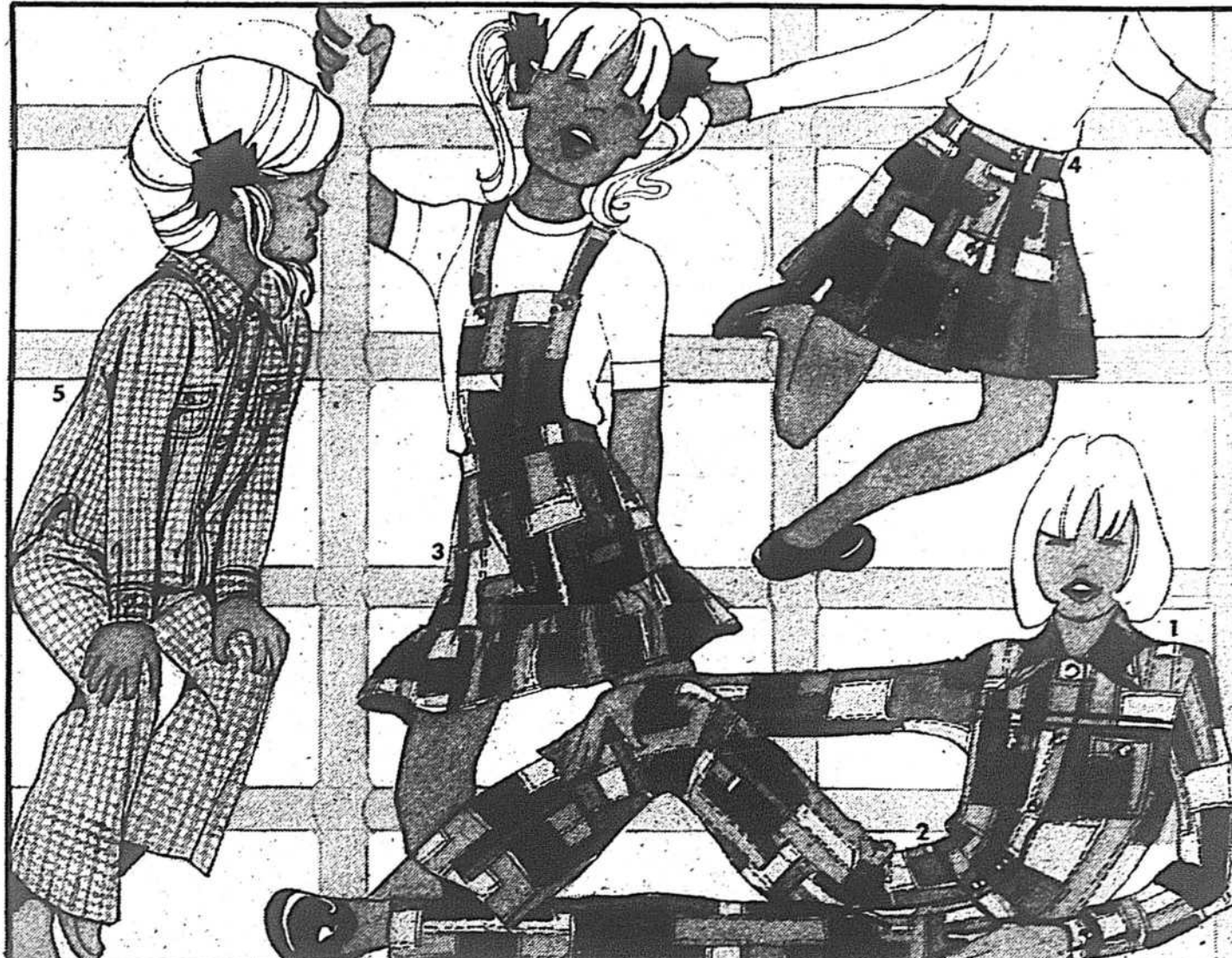
Prix Eaton 5.99 ch.

Jupe en tricot de polyester présentée dans un nouveau et chic motif courtpointe. Devant boutonnant. Offerte en bleu, vert ou brun et en tailles 8 à 14. Elle est pratique car elle est facile à entretenir. (910)

5) Goordonné

Prix Eaton 6.99 l'ensemble

Ensemble 2-pièces en polyester lavable en machine. Veste genre chemisier, col à pointes, 2 poches plaquées, manches longues. Devant boutonnant. Motif quadrille bleu ou havane, tailles 4 à 6X. (910)



PARLEZ L'ANGLAIS* DÈS LE 15 NOV.

* Vous voulez parler l'anglais* le mieux possible et le plus vite possible?

Chez Berlitz vous commencerez à parler l'anglais avec un professeur expérimenté dès la première minute.

BERLITZ ÉCOLES DE LANGUES

50 PLACE CRÉMAZIE
387-2566

2055, RUE PEEL
288-3111

Services de traduction et d'interprétation.

*espagnol, allemand, italien, etc. . .

Permis de culture personnelle no. 749585

Ministère de l'Éducation du Québec.

Au Canada c'est Tilden.

A Montréal c'est 842-9445

Réservez tôt. Tilden à des bureaux de location partout au Canada et des affiliés dans le monde entier. Aux États-Unis, c'est National Car Rental.

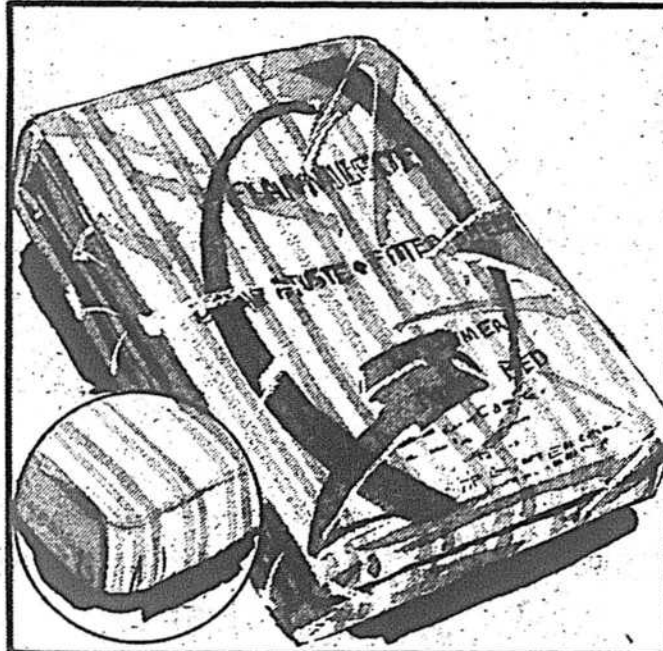


Où les Chevrolet sont en vedette

TILDEN

Le service officiel de location de voitures des Olympiques

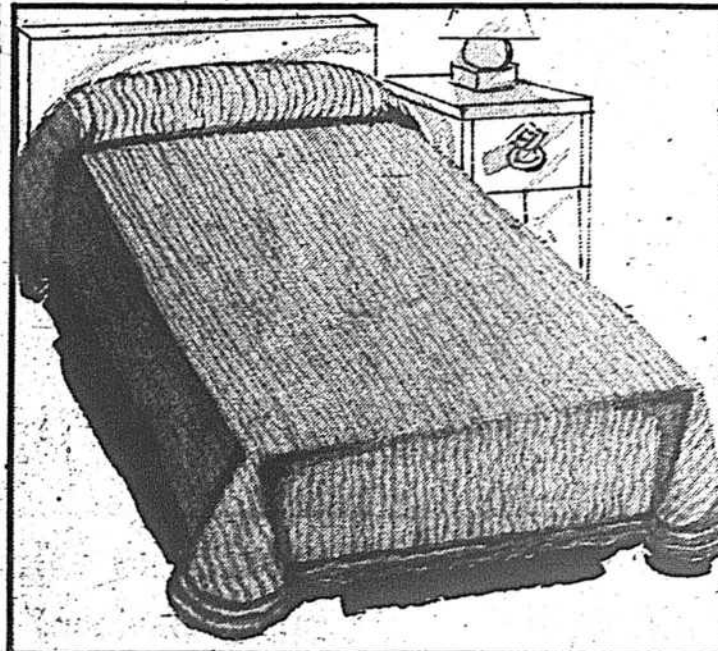
Siège social: 1485, rue Stanley, Montréal



Draps emboîtants

Format	Prix Eaton
Simple (39" x 76")	5.99
Double (54" x 76")	6.99

Draps en finette de coton blanc avec rayures de teintes arc-en-ciel, coins élastiques. Profitez des bas prix pour en faire une provision suffisante. (Toutes les dimensions sont approximatives). (936)



Couvre-lit de chenille

Prix Eaton 12.99 ch.

Couvre-lit chenille de polyester sur fond en coton, lavable en machine. Frange longue décorative sur le pourtour. Choix de vert, bleu, rose ou jaune. Chic et pratique dans votre chambre à coucher. (936)



Oreiller de polyester

Prix Eaton 3.77 ch.

Oreiller rembourré de polyester et recouvert de couil orné de jolis imprimés bleus sur fond blanc. Environ 17" x 25". Moelleux et confortable. (936)

niveau du MÉTRO centre-ville

Ainsi qu'à Anjou, Pointe-Claire, Cavendish et Laval. Également à ou par Sherbrooke Carrefour de l'Estrie et Ottawa Bayshore.

Magasins et catalogues 842-9211
Utilisez votre carte-comptable Eaton

TORONTO

PAR LA PRESSE CANADIENNE

(Les cours ci-dessous sont donnés en dollars et les fractions en huitièmes)

NEW YORK PAR LA PRESSE CANADIENNE Dow Jones hier 22 761,58 Dow Jones à 10h30 22 761,58

[illegible]

Les Russes pourraient tenter d'arriver les premiers sur Mars

Une avarie retarde
à jeudi le
lancement de Viking

CAP CANAVERAL (d'après UPI et AFP) — La sonde Viking, qui, au terme d'un voyage de près d'une année, atterrira sur Mars, n'est pas partie hier comme prévu, à 18h34 GMT, et cela à cause d'une valve bloquée.

Cette petite avarie a été découverte pendant le compte à rebours. L'une des 24 valves situées à la base de la fusée Titan, alimentée en carburant solide, a refusé de se fermer au signal. La cause de cet incident n'a pas été précisée.

Un porte-parole de la NASA a déclaré que le lancement de la sonde a été remis à jeudi.

Une seconde sonde Viking semblable doit être lancée dans le courant du mois d'août.

La station Viking, le véhicule spatial automatique américain le plus coûteux et le plus perfectionné, doit déposer en douceur, sur la planète Mars, un véritable laboratoire de biologie, de chimie, de géophysique et de météorologie.

Pendant que le laboratoire opérera sur la surface de Mars, l'autre partie de la station orbitera autour de la planète et transmettra aux stations terrestres des photographies et d'autres informations.

Le lancement est effectué à l'aide d'une fusée Titan E-3 Centaur, la plus puissante restée à la disposition de la NASA depuis la mise à la retraite du Saturne-5 uti-

lisé pour les missions lunaires Apollo.

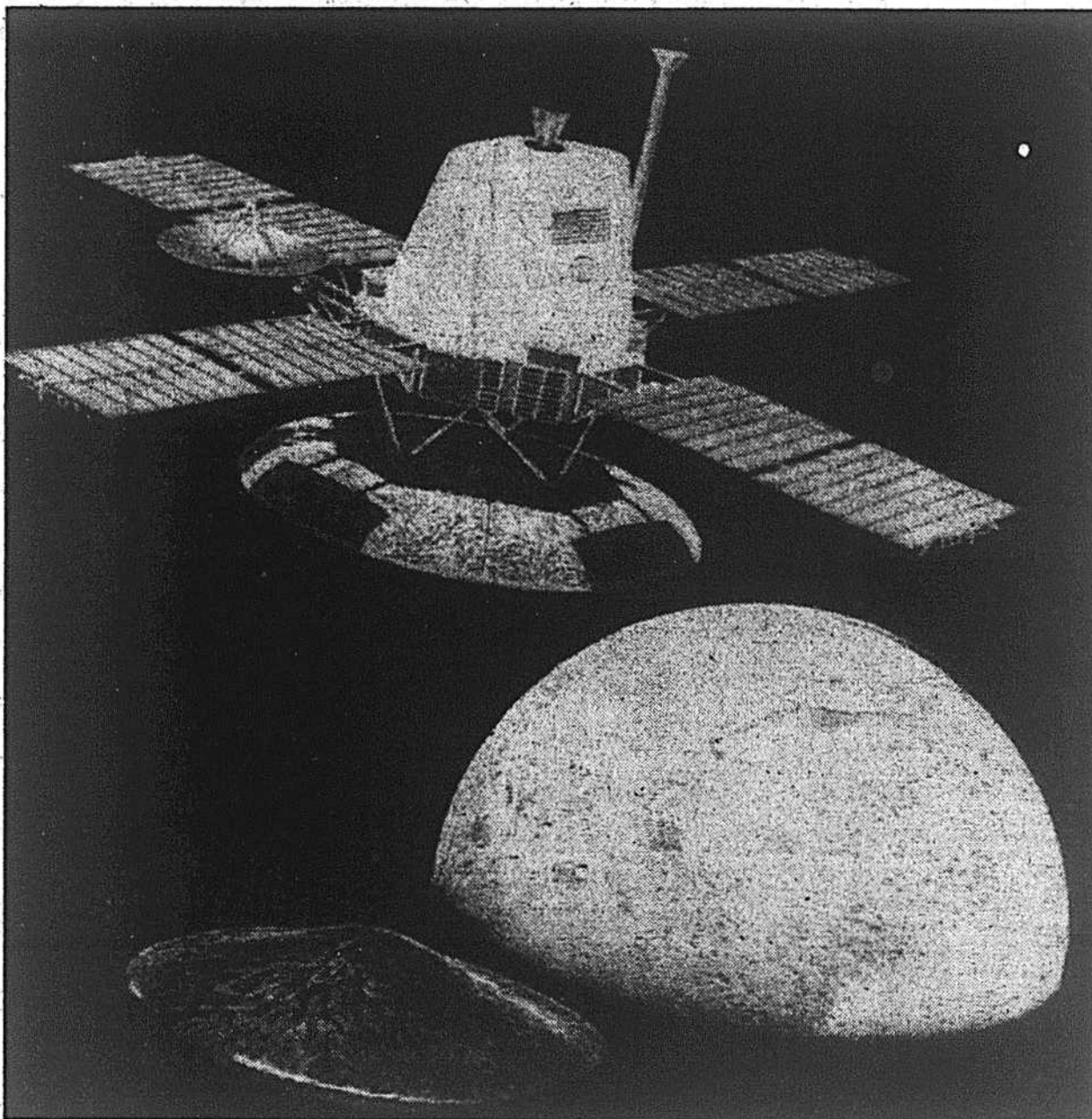
Les techniciens du Cap Canaveral, attendent d'être fixés sur la nature exacte de l'incident pour décider si l'atterrissage sur Mars se fera le 4 juillet 1976, jour même du 200e anniversaire de la proclamation de l'indépendance des États-Unis, comme initialement prévu.

L'URSS pourrait tenter de devancer les États-Unis en faisant atterrir un engin-robot sur Mars avant que le vaisseau spatial américain Viking n'y parvienne, a affirmé par ailleurs un expert britannique, président de la Société interplanétaire britannique, M. Kenneth Gatland.

Selon M. Gatland, les Soviétiques pourraient lancer un véhicule plus rapide au milieu du mois de septembre et arriver sur Mars avant les Américains.

Les Russes ont essayé de toutes leurs forces de poser sur Mars un engin en état de marche, a précisé M. Gatland. Ils ont dépensé des millions à cette fin et il est peu probable qu'ils abandonnent maintenant.

De plus, a-t-il ajouté, on ne peut lancer un engin vers Mars que tous les 25 ou 26 mois. Si les Russes n'en envoient pas un avant le mois d'octobre, ils devront attendre.



Cette maquette représente, en haut, la partie orbitale de la sonde Viking survolant Mars, alors que l'autre partie, en bas, encore enfermée dans sa coque protectrice, s'apprête à atterrir sur la planète rouge. A 20,000 pieds, un parachute doit se déclencher et des rétro-fusées s'allumer, afin d'assurer l'atterrissage en douceur du laboratoire.

Chrétien
est bien fier
de son monde!

OTTAWA (PC) — L'administration du gouvernement fédéral est probablement meilleure que celle du gouvernement du Québec surtout parce que les fonctionnaires fédéraux travaillent fort pour le gouvernement peu importe leur allégeance politique. C'est une des déclarations du président du Conseil du Trésor du Canada, M. Jean Chrétien, qui sont rapportées dans un document issu du Conseil.

Le document rapporte également qu'une enquête faite récemment auprès des Québécois indique que ces derniers ont plus confiance au gouvernement fédéral qu'au gouvernement provincial.

"Je pense qu'un des facteurs, que nous ne pouvons pas voir au niveau provincial, du moins pas au Québec... est que les fonctionnaires à Ottawa ont un meilleur sens de ce qu'est l'Etat. Ils travaillent pour l'Etat."

M. Chrétien dit ne pas savoir pour quel parti ont voté les fonctionnaires d'Ottawa aux dernières élections fédérales et cela "ne me vient même pas à l'idée de vouloir le savoir".

S'il y avait un changement de gouvernement, les fonctionnaires fédéraux continueraient de travailler tout aussi fort pour ce nouveau gouvernement.

"C'est probablement ce qui fait que l'administration à Ottawa est meilleure que l'autre à laquelle j'ai fait allusion."

M. Chrétien a été interviewé par des hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor sur ses vues du Conseil, soit l'employeur officiel des fonctionnaires fédéraux. L'entrevue était faite à l'occasion du premier anniversaire de la présidence de M. Chrétien.

Un prospectus préliminaire décrivant ces valeurs a été déposé aux commissions ou administrateurs de valeurs mobilières dans toutes les provinces et territoires du Canada, mais il n'est pas encore devenu final. Cette annonce est publiée afin de permettre au public canadien de se procurer ce prospectus préliminaire de façon à étudier ces valeurs à des fins d'investissement. Elle ne constitue pas une offre de vente de ces valeurs. L'offre ne sera faite que par l'intermédiaire du prospectus final, et aucune offre d'achat de ces valeurs ne sera acceptée dans quelque province ou territoire que ce soit avant que la commission ou l'administrateur provincial des valeurs mobilières n'ait signifié sa réception du prospectus final ou n'ait donné toute autre autorisation à cet effet.

CDC

corporation de développement du Canada

Offert uniquement aux citoyens canadiens ou aux résidents du Canada

Offre d'achat d'actions éventuelle

Actions privilégiées de catégorie B à 7%, convertibles et rachetables

(valeur au pair: \$100 l'action)

points saillants:

- **Dividendes trimestriels.** Des dividendes préférentiels cumulatifs fixes seront payés en espèce trimestriellement au taux de 7% par an.
- **Convertibilité en actions ordinaires.** Chaque action privilégiée de catégorie B pourra être convertie en 10 actions ordinaires de la CDC.
- **Deux actions ordinaires en boni.** Chaque action privilégiée de catégorie B donne le droit de recevoir en 1980 et 1985 deux actions ordinaires en boni.
- **Rachat sur demande du détenteur.** Les actions privilégiées de catégorie B seront rachetées par la CDC au prix de \$100 l'action plus les dividendes accumulés, sur demande du détenteur, entre le 2 octobre 1985 et le 1er octobre 1986.

- **Plan d'achat par versements échelonnés.** Les souscripteurs peuvent acheter 2, 5, 10 ou 20 actions par versements échelonnés sur une période de huit mois. Le montant initial exigé correspond à une somme égale à 20% du prix de la souscription, plus les frais d'administration.
- **Privilège de vote.** Chaque action privilégiée de catégorie B donne droit à 10 votes.
- **Priorité.** Les actions privilégiées de catégorie B passent après les actions privilégiées de catégorie A en cours.

PRIX: \$100 l'action

La CDC a été fondée en novembre 1971 en vertu d'une loi du parlement canadien. L'article 2 de cette loi stipule:

"La présente loi a pour objet d'établir une corporation qui aidera à développer et à maintenir des corporations fortes contrôlées et dirigées par des Canadiens dans le secteur privé de l'économie et élargira, pour les Canadiens, les possibilités d'investir pour le développement économique du Canada et de participer à ce développement."

Les présentes valeurs sont spéculatives. Elles ne sont d'aucune façon garanties par le gouvernement du Canada ni par aucun autre gouvernement, de même qu'aucun gouvernement n'a directement ou indirectement d'obligations relativement à ces valeurs.

L'offre sera faite seulement par l'entremise des courtiers en valeurs enregistrés. Pour recevoir un exemplaire du prospectus préliminaire, contactez votre courtier en valeurs, agent de change, ou postez le coupon ci-joint.

À:

Boîte postale 6054, succursale "A", Montréal Québec

Veillez m'envoyer un exemplaire du prospectus préliminaire concernant l'offre publique éventuelle d'actions de la CDC.

NOM

en majuscules s.v.p.

ADRESSE

No

Rue

Ville

Province

Code postal